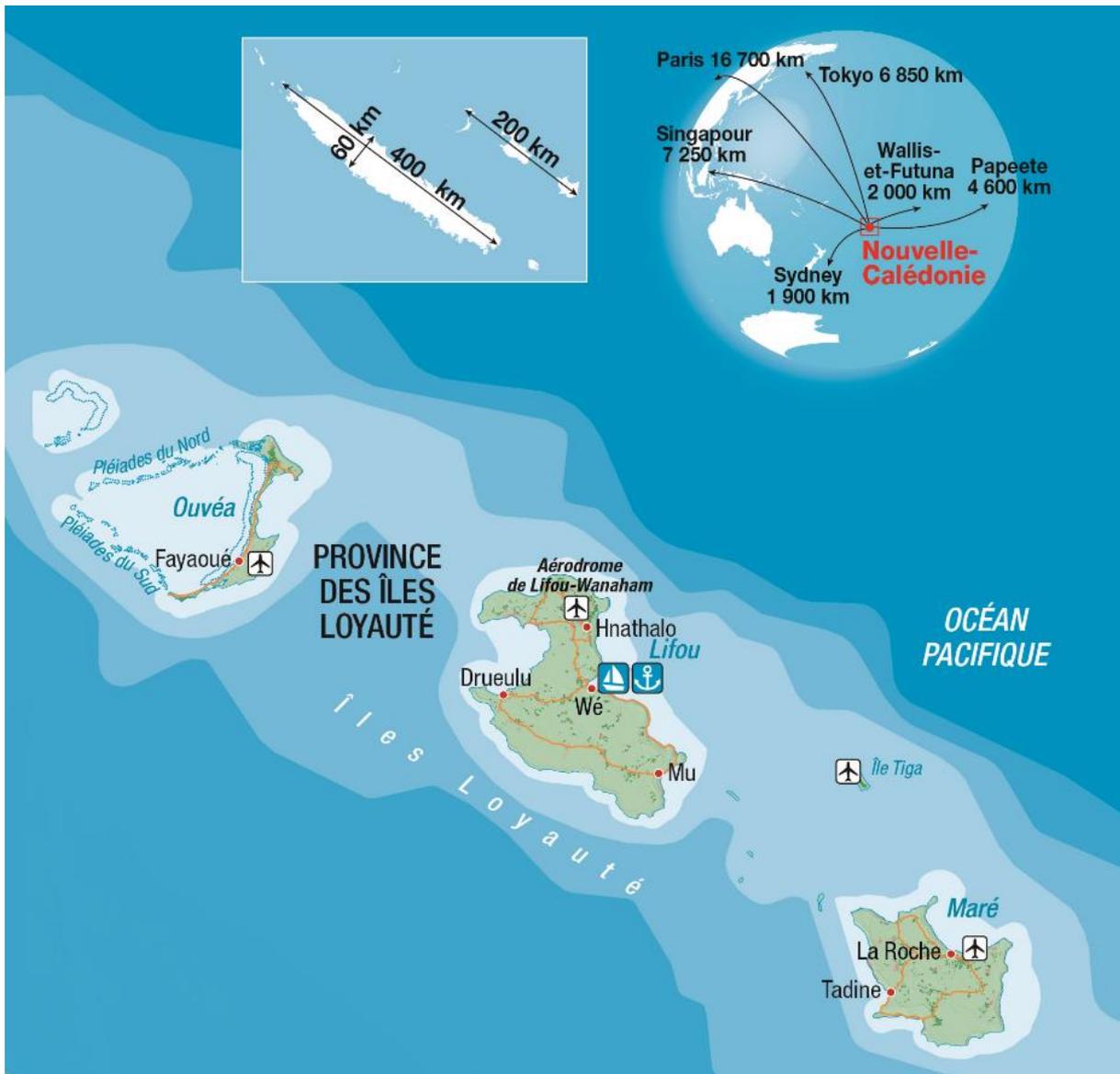




Études thématiques

N° 366 / Juillet 2022

L'ÉCONOMIE DES ÎLES LOYAUTÉ : EN QUÊTE D'ATTRACTIVITÉ ET D'UN MODÈLE ADAPTÉ ET PÉRENNE



Synthèse

L'archipel des Îles Loyauté, formée de quatre îles principales (Ouvéa, Lifou, Maré, Tiga) constitue l'une des trois provinces de Nouvelle-Calédonie. Cette note vise à éclairer et mieux cerner les différentes caractéristiques de cette province par rapport au territoire calédonien dans son ensemble, tout en regardant le chemin parcouru dans le cadre de l'objectif de rééquilibrage poursuivi depuis la loi organique du 19 mars 1999.

La situation de double-insularité de cette province s'accompagne d'un poids important des transferts publics et des administrations et d'un rôle central des transports et des importations dont découle une problématique prégnante de cherté de la vie et de disponibilité de certains produits. Les ressources naturelles de la province ont façonné un développement économique ciblé autour de secteurs marchands essentiellement dans le secteur primaire (coprah, apiculture, vanille, pêche, santal) et les services (tourisme).

La population de la province (environ 18 000 habitants) est encore jeune, mais en transition rapide, peu nombreuse et plutôt en diminution, ce qui constitue un véritable défi pour la province. Les contraintes sont ainsi fortes en termes de développement d'infrastructures (scolaires, santé, assainissement, raccordement électrique...), mais aussi en termes d'opportunités professionnelles, l'étroitesse du marché intérieur rendant difficile le déploiement de certaines activités. Les habitants sont très majoritairement d'origine mélanésienne, avec des modes de vie traditionnels, tournés vers la solidarité et la vie communautaire. L'organisation est marquée par une sphère coutumière omniprésente et un droit civil de la propriété qui ne s'applique pas. Il existe une migration importante vers la grande terre où le bassin d'emplois et de services et les villes attirent.

L'activité d'autosubsistance, le troc, le travail saisonnier et plus largement le travail informel sont installés dans le mode de vie locale, orienté sur la satisfaction de besoins ponctuels. Dans ce contexte, le marché du travail fait apparaître des taux d'inactivité et de chômage particulièrement élevés. L'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) sont présents sur les Îles Loyauté (sauf à Tiga), où l'utilisation de l'argent liquide prédomine (achats courants, coutume...), et où le microcrédit s'avère efficace.

Au titre de la politique de rééquilibrage, qui vise à harmoniser les niveaux de vie et l'accès aux équipements publics des calédoniens des trois provinces, le budget de la province des Îles bénéficie (comme celui de la province Nord) d'une clé de répartition du budget de la Nouvelle-Calédonie fixée et supérieure au poids de sa population. Ces moyens financiers ont permis d'engager des actions de développement économique menées par la SEM de développement de la province (la Sodil), qui contrôle la plupart des entreprises employeuses de la province. Toutefois, certaines des activités ainsi développées sont durablement déficitaires ce qui interroge quant à la bonne adaptabilité de ces projets parfois sous-exploités et qui peinent à créer une dynamique de développement économique. L'État participe largement à cet objectif de rééquilibrage, à travers les contrats de développement et la défiscalisation de grands projets (hôtellerie, transport...).

Au-delà du constat purement économique d'un nombre de foyers fiscaux faible, pour des revenus plus modestes que sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, et de taux d'équipement disparates, parfois faibles, ce processus de rééquilibrage s'appréhende d'une manière globale. Le confort de vie (accès à l'électricité, à l'eau potable, à l'assainissement, à l'autonomie énergétique...), le désenclavement, le soutien à certaines filières, mais aussi la préservation des ressources sont à prendre en compte, tout comme la culture kanak.

Bien que différentes les unes des autres, les Îles Loyauté font face à des enjeux communs concernant leur attractivité (fixation de la population), la fracture numérique, la santé, la formation, le développement de l'économie de la mer, de l'agriculture, du tourisme, ou encore l'efficacité des ressources publiques. La principale difficulté est de trouver le juste équilibre entre modernité et tradition, et entre mobilisation de moyens financiers publics conséquents et bonne articulation des projets avec les entrepreneurs privés.

Au total, les politiques publiques qui ont été mises en œuvre jusqu'ici dans les Îles Loyauté ont permis de réelles avancées mais semblent aussi atteindre quelques limites. À l'heure où de grandes interrogations se posent au niveau national et international sur les modèles de croissance pour un avenir durable, il est important de s'interroger sur l'adéquation des politiques publiques mises en œuvre avec les aspirations et les préoccupations des populations et de leur culture.

Encadré 1. Le découpage en trois provinces et le rééquilibrage

Les contours de la politique de rééquilibrage entre les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie sont tracés par les articles 180 et 181 de la loi organique du 19 mars 1999. Cette politique vise à harmoniser l'accès aux équipements publics sur l'ensemble du territoire et à soutenir le fonctionnement des collectivités les moins peuplées, qui réalisent plus difficilement des économies d'échelles. Elle prend la forme d'une double péréquation du budget de la Nouvelle-Calédonie vers les budgets provinciaux : la dotation des provinces représente un minima de 51,5 % du budget de répartition, avec 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des Îles Loyauté (pour une répartition de la population de 75 %, 18 % et 7 % respectivement en 2019, et 68 %, 21 % et 11 % en 1989). S'y ajoute, au titre de l'équipement, 4,0 % de l'assiette répartie à 40 % pour les provinces Sud et Nord et 20 % pour la province des Îles.

Sommaire

Repères géographiques	P. 4
Repères historiques	
Repères culturels	
Organisation institutionnelle et juridique	

I. DES SPÉCIFICITÉS MULTIPLES ET DES ENJEUX NOMBREUX

P. 5-14

1. Une population peu nombreuse, encore jeune, mais vieillissante
2. Un taux de chômage élevé, avec une économie informelle importante
3. Des emplois de plus en plus tertiaires, avec une prédominance des administrations
4. Peu de foyers fiscaux, pour des revenus plus modestes
5. Des prix affectés par la double insularité, malgré des amortisseurs
6. Un tissu d'entreprises dominé par l'entrepreneuriat individuel et le secteur public
7. Les principaux secteurs d'activité
 - 7.1 Un secteur touristique ciblé comme axe de développement
 - 7.2 Une production agricole orientée vers l'autoconsommation, et soutenue par les pouvoirs publics
 - 7.3 Un secteur immobilier dynamique malgré le déclin démographique
 - 7.4 Les énergies renouvelables : une priorité et un objectif d'autonomie

II. UN OBJECTIF DE RÉÉQUILIBRAGE: DES AVANCÉES MAIS DES LIMITES

P. 14-20

1. Des moyens financiers significatifs pour une efficacité économique relative
 - 1.1 La province des Îles : une politique volontariste de développement
 - 1.2 Un soutien de l'État significatif, au titre du rééquilibrage
2. Des taux d'équipement disparates
 - 2.1 Un accès au confort élémentaire assez mature
 - 2.2 Des taux d'équipement en rattrapage
3. Un système éducatif au cœur des attentions, impacté par les évolutions démographiques
4. Une problématique autour de la santé aux multiples enjeux
5. Une bancarisation moins dense et une efficacité du microcrédit

Encadré 1. Le découpage en trois provinces et le rééquilibrage	P. 2
Encadré 2. L'importance de la coutume et de la religion	P. 4
Encadré 3. L'importance de l'informel et du solidaire	P. 6
Encadré 4. Les transports : un rôle clé pour la mobilité et les prix	P. 8
Encadré 5. La case de l'entreprise : une plateforme dédiée aux entreprises	P. 9
Encadré 6. Les offres promotionnelles de la Destination Îles Loyauté	P. 10
Encadré 7. L'UCPA : une réalité loin des ambitions	P. 11
Encadré 8. Difficultés de la filière coprah et le soutien public	P. 11
Encadré 9. Zoom sur le succès des huiles essentielles de Santal de Maré	P. 12
Encadré 10. Une structure foncière spécifique : terres coutumières et GDPL	P. 13
Encadré 11. Les difficultés financières de la Sodil et le questionnement de la soutenabilité du modèle	P. 15
Encadré 12. Un effet d'entraînement des projets encore limité	P. 16
Encadré 13. L'électrification du territoire	P. 17
Encadré 14. L'eau potable à Ouvéa	P. 17
Encadré 15. La fracture du numérique	P. 18
Encadré 16. Fonds de garantie sur terres coutumières	P. 20
Encadré 17. Le micro crédit, un dispositif bien implanté et porteur d'activité	P. 20

Repères géographiques : l'archipel des Loyauté est constitué de quatre îles principales – Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré du nord au sud –, de nombreux îlots secondaires et des récifs de Beautemps-Beaupré au nord-ouest d'Ouvéa. Éloigné de la Grande Terre d'environ 125 km, l'archipel s'étend sur 1 981 km², soit 10 % de la surface émergée de la Nouvelle-Calédonie. D'origine corallienne, les Îles Loyauté présentent un relief parfois plat, parfois plus escarpé, composé de falaises et de grottes dissimulées par une intense végétation forestière. Maré culmine à 138 m, Lifou à 104 m et Ouvéa à 46 m.

Lifou est la plus grande des îles, avec une superficie de 1 207 km², proche de la taille de la Martinique (qui a plus de 370 000 habitants). Maré et Ouvéa font respectivement 650 km² et 132 km² et Tiga 10 km² (à titre de comparaison, les îles de Wallis (76 km²), Futuna (46 km²) et Alofi (18 km²) totalisent 140 km²).

Repères historiques : les Loyauté ont été la terre d'accueil d'hommes et femmes originaires d'Asie du Sud-Est, et furent le lieu d'abordage de nombreux Polynésiens, notamment de Tonga, des Samoa, de Wallis-et-Futuna. Au 19e siècle, les Européens débarquèrent à leur tour sur les îles, via les missions protestantes (la London Missionary Society) et catholiques, mais ne colonisèrent pas les Îles Loyauté. Cette diversité se manifeste à travers 4 langues distinctes parlées dans la province (le drehu de Lifou, le nengone de Maré, le iaai et le faga-uvea à Ouvéa), avec une empreinte de l'anglais, les missionnaires anglophones ayant précédé les Français.

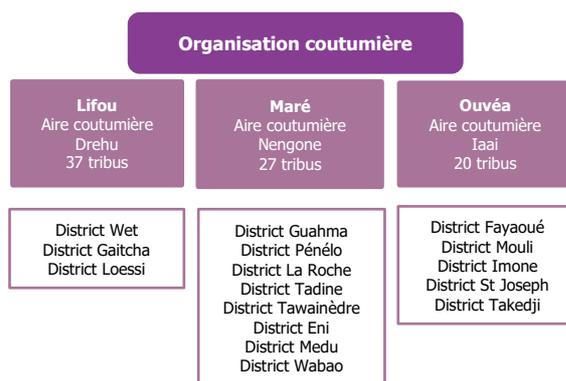
Encadré 2. L'importance de la coutume et de la religion

La coutume est un ensemble de règles et de rituels respectés par des clans regroupés autour de l'autorité d'une chefferie. Tout événement important – naissance, deuil, mariage, célébration culturelle des ignames nouvelles – donne lieu à de grands rassemblements où les responsables coutumiers prononcent de longs discours, récitent les généalogies et leurs histoires. Outre les pratiques et les rituels anciens, la coutume évoque l'art de vivre mélanésien dans son ensemble, c'est-à-dire un système de relations sociales dans lequel le respect des forces naturelles, le pouvoir de la parole et le geste de l'échange sont des valeurs primordiales.

La religion est également intégrée dans le mode de vie des tribus et particulièrement présente dans les Îles Loyauté. Le panorama religieux relève de l'histoire du territoire, avec une proportion de protestants qui reste toujours largement majoritaire (surtout à Maré et Lifou). Le centre de formation pastoral et théologique de Béthanie (CFPTB) de la Nouvelle-Calédonie est situé à Xépénéhé sur Lifou.

Repères culturels : la société kanak est tournée vers le respect des règles coutumières et la solidarité. La priorité est donnée aux obligations communautaires et sociales, plutôt qu'à la réussite pécuniaire et à l'ascension sociale. Les obligations communautaires, et notamment les cérémonies religieuses ont une véritable importance dans le fonctionnement économique des îles. Ainsi, la saison des mariages et des deuils se traduit par des pics de retrait d'espèces et de circulation fiduciaire.

L'organisation coutumière est spécifique et structurée. Le clan est la base de cette organisation. Les clans se réunissent en tribus, au sein de districts coutumiers, eux-mêmes regroupés en aires coutumières. Les Îles Loyauté sont composées de 87 tribus, réparties dans trois aires coutumières - Iaai (Ouvéa), Drehu (Lifou et Tiga), Nengone (Maré) et 16 districts. Le système social coutumier s'organise à travers des représentants (sénateurs coutumiers, grands chefs de district, chefs de tribus, chefs de clan, représentants de groupes familiaux) des institutions coutumières que sont le sénat coutumier, les conseils d'aire, les conseils de district, les conseils de chef de clan et les conseils de clan. Il existe des clans de la mer, de la terre, de guerriers...



Organisation institutionnelle et juridique : la province des Îles Loyauté a été créée en 1988 par les accords de Matignon-Oudinot. Elle est dotée d'une compétence de droit commun dans un ensemble de domaines non dévolus à l'État ou à la Nouvelle-Calédonie par la loi organique. Le droit civil de la propriété ne s'y applique pas. Dites coutumières, les terres sont ainsi inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles. Autrement dit, elles ne peuvent changer de propriétaire, que ce soit volontairement ou par la contrainte.

Les 3 aires coutumières (sur les 8 que compte le territoire) ont été créées par les Accords de Matignon en 1988, dont le fonctionnement institutionnel est fixé par la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. Elles disposent chacune d'un conseil coutumier dont la composition est fixée sur les usages propres à la coutume. Le Conseil coutumier peut être consulté par le Sénat Coutumier ainsi que par le Haut-Commissariat, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le président d'une assemblée de province ou un maire, ou encore par toute autorité administrative ou juridictionnelle sur l'interprétation des règles coutumières. Deux représentants de chaque aire coutumière siègent au Sénat Coutumier. La tribu est la reconnaissance administrative de l'organisation mélanésienne dont l'arrêt du 24 décembre 1867 lui donne son existence légale.

Située à Wé (Lifou), l'assemblée de province compte 14 membres élus pour cinq ans au suffrage universel direct selon un scrutin proportionnel plurinominal. Parmi eux, 7 membres siègent également au Congrès de la Nouvelle-Calédonie (soit une plus forte représentation que le poids de la population). Les trois îles principales sont chacune érigées en commune. L'État est représenté sur place par le commissaire délégué de la République pour la province des Îles Loyauté. Relevant directement du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, il dirige la subdivision administrative des îles et est secondé par un secrétaire général.

I. DES SPÉCIFICITÉS MULTIPLES ET DES ENJEUX NOMBREUX

1. Une population peu nombreuse, encore jeune, mais vieillissante

Un solde migratoire négatif, que ne parvient pas à compenser l'accroissement naturel

La population légale des Îles Loyauté s'établit à 18 353 personnes selon le recensement de 2019, soit une très légère hausse de 0,3 % depuis 2014 (+56 personnes), +5,3 % depuis 2009 (+917 personnes), mais une baisse globale de 12,1 % (-2 524 personnes) par rapport à 1996 alors que dans le même temps la population de Nouvelle-Calédonie a augmenté de 37,9 % (à 271 407 personnes). Ainsi, la population des Îles Loyauté concentre 6,8 % de l'ensemble de la population calédonienne en 2019, contre 10,6 % en 1996. Depuis cette date, la population de Maré a diminué de 16,5 %, celle d'Ouvéa de 14,4 % et celle de Lifou de 8,1 %. Cette évolution s'explique par un solde migratoire déficitaire avec un nombre important de départs vers les autres provinces. Ces départs sont multi factoriels, présentés comme le résultat des opportunités d'emplois, des besoins de scolarité des enfants (choix de filières - avec les familles qui accompagnent), mais aussi de l'attrance de la grande ville, des conflits fonciers...

Malgré ces départs, les Loyaltiens gardent un lien très fort avec leur tribu. À ce titre, en prenant en compte les « doubles comptes », c'est-à-dire les personnes qui se considèrent comme appartenant à une tribu des Îles Loyauté, mais vivent dans une autre province, la population des Loyaltiens atteint 45 185 en 2019 (soit 2,8 fois plus).

Le rythme d'accroissement naturel de la province des Îles ralentit (9,2 pour 1 000 habitants en 2019, contre 12,2 en 2009 et 19,3 en 2000) en raison d'une diminution du taux de natalité : 16,8 pour 1 000 habitants en 2019 alors qu'il était de 19,7 en 2009. Il reste toutefois plus élevé que dans le reste du territoire, où il est de 14,1 pour 1 000 habitants en 2019. Le taux de mortalité est de 7,6 pour 1 000 habitants, stable par rapport à 2009 où il était de 7,5, et supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble à 5,9 pour 1 000 habitants.

Avec 9,3 hab/km², la province des Îles est plus densément peuplée que la province Nord, tout en se situant en dessous de la moyenne sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (14,6 hab/km²). La moitié de la population est recensée sur la commune de Lifou (9 195 habitants). Maré et Ouvéa hébergent respectivement 31,4 % et 18,5 % de la population. 94,6 % sont d'origine mélanésienne.

Une population encore jeune, dont le vieillissement rapide bouleverse les modes de vie et l'économie

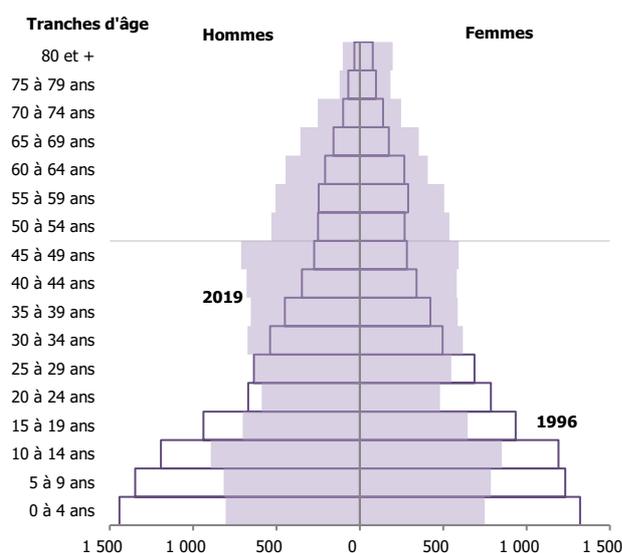
Les Îles Loyauté conservent une population jeune, avec toutefois un vieillissement significatif : la population de moins de 20 ans a diminué de 40,3 % entre 1996 et 2019 (soit -4 223 jeunes), et de 14,7 % entre 2009 et 2019 (soit -1 074 jeunes). Ainsi, la part des moins de 20 ans représente 34,1 % de la population en 2019, contre 42,0 % en 2009, 50,2 % en 1996. En Nouvelle-Calédonie, la part de cette population atteint 30,1 %. À l'inverse, la population de plus de 60 ans a augmenté de 79,8 % entre 1996 et 2019 (soit +1 184 personnes) et de 51,3 % entre 2009 et 2019 (soit +905 personnes). Ainsi, la part des plus de 60 ans passe de 7,1 % en 1996 à 14,5 % en 2019, soit un point de plus que la moyenne du territoire.

Ces évolutions, observables à travers la transformation de la forme de la pyramide des âges, participent au bouleversement du modèle local de solidarité familiale envers les personnes âgées (les jeunes étant de moins en moins nombreux) et se traduisent par une décohabitation progressive : entre 2009 et 2019, la part des ménages de 5 à 9 personnes a baissé de plus de 10 points (38,6 % à 27,5 %), au profit de ménages de plus petites tailles. Ce vieillissement de la population pose également la question de la prise en charge de la dépendance sur les îles qui font d'ores et déjà face à des défis importants dans le domaine de la santé (cf. partie santé).

Indicateurs démographiques	1996		2019	
	Îles Loyauté	Nouvelle-Calédonie	Îles Loyauté	Nouvelle-Calédonie
Population légale	20 877	196 836	18 353	271 407
Part des moins de 20 ans (%)	50,2	39,5	34,1	30,1
Part des 20-59 ans (%)	42,7	53,0	51,4	55,4
Part des 60 ans et plus (%)	7,1	7,5	14,5	14,5
Densité de population (hab/km ²)	10,54	10,6	9,3	14,6
Taux de croissance annuel moyen (% , 1996-2019)			-0,6	1,4

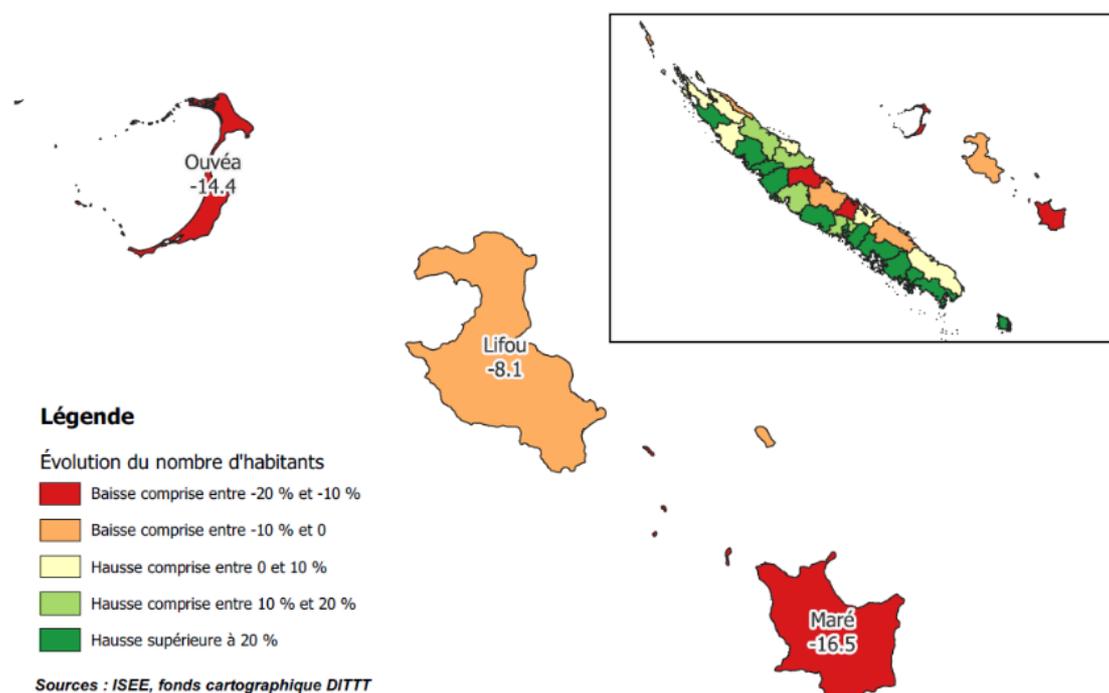
Source : ISEE, Recensement de la population

Pyramide des âges - Province des Îles



Source : ISEE

Évolution de la population entre 1996 et 2019



2. Un taux de chômage élevé avec une économie informelle importante

Cette transition démographique affecte le marché du travail, par son influence sur la population en âge de travailler (15-64 ans). En effet, entre 2009 et 2014, les 15-64 ans étaient en nette progression (+8,2 %), tandis que la population active¹ augmentait presque trois fois plus rapidement (+22,4 %, soit +1 224 personnes), montrant ainsi que de plus en plus de personnes se positionnaient sur le marché de l'emploi. Au contraire, sur la période 2014-2019, la population en âge de travailler n'augmente que de 1,5 %, et la population active affiche une légère baisse (-0,9 % soit -65 personnes). Cette évolution se traduit par une diminution du taux d'activité (-1,5 point). Celui-ci s'établit ainsi à 60,0 %, soit un taux sensiblement inférieur à celui de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (67,3 %).

	Province des Îles				Nouvelle-Calédonie
	2009	2014	2019	2009/2019	2019
Population	17 436	18 297	18 353	5,3%	271 407
Population des 15-64 ans	10 601	11 468	11 636	9,8%	183 559
Population active (15-64 ans)	5 763	7 052	6 987	21,2%	131 316
Avec emploi	3 893	4 598	4 664	19,8%	111 467
Chômeurs	1 870	2 454	2 323	24,2%	19 849
Taux d'actifs (15-64 ans)	54,4	61,5	60,0	5,6	67,3
Taux de chômage (15-64 ans)	32,4	34,8	33,2	0,8	15,3
Taux d'emploi (15-64 ans)	36,7	40,1	40,1	3,4	57,9

Source: ISEE, recensement

Les inactifs (6 408 en 2019) sont à 56,5 % des personnes dites au foyer (certains ayant une activité non déclarée), à 26,8 % des retraités et à 16,7 % des étudiants, contre 32,3 %, 43,0 %, et 24,7 % globalement en Nouvelle-Calédonie.

Encadré 3. Importance de l'informel et du solidaire

La présence de l'économie informelle², mais aussi solidaire, orientée vers la satisfaction des besoins familiaux, des dons et des échanges est très prégnante au sein de la société Kanak, et a fortiori aux Îles Loyauté. Cette économie est basée sur des valeurs sociales et solidaires où les productions vivrières participent à l'inscription des individus et des familles dans l'organisation sociale et culturelle des tribus. Le travail informel est intégré au mode de vie coutumier orienté sur la satisfaction de besoins ponctuels. Il implique en revanche une absence de cotisation, donc de protection, notamment au régime maladie et retraite. Ces activités occupent une partie des nombreux inactifs dits « au foyer » (3 623 personnes selon le recensement 2019), soit une part estimée dans le total d'inactifs autour de 56 %.

¹ Population active : ensemble des personnes en âge de travailler (15-64 ans) occupant un emploi (actives occupées) ou étant au chômage.

² Au sens du Bureau International du Travail (BIT), l'économie informelle est définie comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

Le taux de chômage dans les Îles Loyauté s'établit à 33,2 % en 2019, soit plus du double que celui enregistré pour la Nouvelle-Calédonie (15,3 %). Ce niveau élevé est assez constant dans le temps : 34,8 % en 2014, 32,4 % en 2009, et 43,8 % en 1996. Le chômage est particulièrement présent chez les jeunes : 62,3 % pour les 15-24 ans, soit presque le double que le taux, déjà élevé, observé en Nouvelle-Calédonie (36,1 %). Par ailleurs, l'activité partielle ou saisonnière est surreprésentée puisqu'elle concerne un quart des travailleurs, contre 9,2 % pour l'ensemble du territoire. Ces caractéristiques soulignent également l'étroitesse des opportunités d'emplois sur les îles. Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte par définition la présence d'activités informelles.

Le taux d'emploi (part des actifs ayant un emploi) s'établit à 40,1 % en 2019, un niveau stable par rapport à 2014 et en hausse par rapport à 2009 (36,7 % en 2009, +3,4 points), mais nettement inférieur à celui de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble (57,9 %). Les Îles Loyauté sont donc caractérisées par un taux d'activité et un taux d'emploi relativement faibles.

3. Des emplois de plus en plus tertiaires, avec une prédominance des administrations, signe d'un déficit d'attractivité du secteur privé

Les Îles Loyauté comptabilisent 4 721 emplois selon le recensement 2019, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2014 (+86 sur la période), en net ralentissement par rapport à la croissance de 17,0 % sur la période 2009-2014 (+673). En 2019, parmi ces emplois, un quart (1 201) sont occupés par des « indépendants » (contre 1 010 en 2009) et un quart également sont qualifiés de « intermittents ou saisonniers » au sens du recensement (contre 12,4 % en 2009).

En 2019, 75,1 % des actifs occupés exercent dans le secteur tertiaire, soit une hausse de 12 points en 10 ans, représentant +1 039 emplois. La répartition sectorielle des emplois montre en effet que les secteurs primaires et secondaires sont en perte de vitesse.

Ainsi, avec 692 emplois en 2019, l'agriculture a perdu 146 emplois en 10 ans, et représente 14,7 % des emplois occupés en 2019 contre 21,2 % en 2009. La tendance est similaire dans la construction qui perd 120 emplois sur la période 2009-2019 et voit son poids passer de 11,8 % du total (soit 467 emplois) à 7,4 % (soit 347 emplois), ainsi que dans l'industrie qui occupe 2,9 % des actifs en 2019 (138 personnes), contre 3,8 % en 2009 (-14 emplois). A contrario, le secteur tertiaire prend de l'ampleur puisque le commerce, les transports et les services concentrent 31,6 % des emplois en 2019 (1 494 emplois), contre 24,8 % en 2009, ce qui correspond à 510 emplois supplémentaires sur la période. Enfin, avec 2 050 emplois, l'administration reste le premier employeur, soit 43,4 % du total, contre 38,4 % en 2009 (+529 sur la période). À l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, le secteur tertiaire se situe à des niveaux comparables puisqu'il représente pas moins des deux tiers des emplois.



Mis à part les administrations, les emplois sont fournis par environ 150 entreprises ayant des salariés, dont une vingtaine avec plus de 10 salariés. Ces entreprises sont le plus souvent rattachées à la Sodil (société de développement et d'investissement des îles) qui est la société d'économie mixte de développement de la province des Îles. Le reste des emplois sont donc des entrepreneurs individuels (cf. infra). La question du risque « d'éviction » des emplois privés par l'omniprésence des emplois publics peut également constituer un défi de développement économique.

4. Peu de foyers fiscaux, pour des revenus plus modestes

En 2019, les revenus déclarés aux services fiscaux³ s'élèvent à 9,4 milliards XPF en province des Îles, soit 2,0 % des revenus fiscaux déclarés en Nouvelle-Calédonie, pour une population représentant 6,8 % de la population totale. En 2009, cette part relativement faible était encore plus marquée : 1,8 % du total des foyers fiscaux pour 7,1 % de la population totale. Le taux de chômage élevé et le faible taux d'activité permettent en grande partie d'expliquer ces écarts.

Les revenus fiscaux sont aux trois quarts (78,1 %) constitués des traitements et salaires, suivis des revenus fonciers (17,5 %). Entre 2009 et 2014, ils ont augmenté de 24,5 %, tandis que la population active a progressé de 22,4 %, et entre 2014 et 2019, ils ont augmenté de 1,9 %, tandis que la population active baissait de 0,9 % dans le même temps. La part importante des traitements et salaires dans les revenus fiscaux est relativement constante dans le temps (81,1 % en 2009).

La répartition par tranche de revenus indique que 42,4 % des foyers fiscaux ont de faibles ressources (entre 0 et 1 200 000 XPF), contre 30,0 % en Nouvelle-Calédonie. A contrario, les hauts revenus (revenu annuel supérieur à 5 970 000 XPF) représentent 6,6 % du total contre 12,0 % en Nouvelle-Calédonie.

La part des plus de 60 ans n'ayant jamais travaillé, ou ayant cotisé moins de 5 ans au régime de retraite de la CAFAT est bien plus importante aux Îles Loyauté que sur le reste du territoire. Par conséquent, en province des Îles, plus des deux tiers de la population des plus de 60 ans touchent le minimum vieillesse (1 231 bénéficiaires en 2020), contre environ un quart en province Nord et moins de 10 % en province Sud.

³ Le seuil déclaratif règlementaire minimal est fixé à 1 million XPF.

5. Des prix affectés par la double insularité malgré des amortisseurs

Bien que des données spécifiques n'existent pas, les prix dans les Îles Loyauté sont impactés par la double insularité, qui renchérit le coût du fret (logistique spécifique et absence d'économie d'échelle), et donc les prix finaux de certains produits et/ou leur disponibilité. La cherté de la vie est pour partie atténuée par le dispositif de continuité territoriale, mais aussi par la prégnance des activités agricoles domestiques (autoconsommation) et par un foncier propre aux terres coutumières.

Le dispositif de continuité territoriale facilite la mobilité des Loyaltiens

Afin de pallier, pour partie, les effets de la double insularité, un dispositif de continuité territoriale est prévu par les accords de Matignon-Oudinot. Ainsi, outre des investissements importants dans le secteur des transports (cf. encadré 4), depuis 2012 la Nouvelle-Calédonie (75 %) et la province des Îles (25 %) financent une partie des billets d'avion entre les îles et la grande terre des résidents Loyaltiens. Ce dispositif a été élargi au transport maritime en 2014, et donne droit à 5 allers/retours avion et 8 allers/retours bateau pour les Îles Loyauté, au tarif préférentiel, par année civile. Enfin, le dispositif Solidarité Transport (DST) donne droit à 5 allers/retours en avion (Îles Loyauté – Nouméa), au tarif préférentiel, par année civile aux résidents à faibles revenus, bénéficiant de l'aide médicale gratuite.

Une prégnance de l'autoconsommation et du troc

Pour des raisons pratiques liées à la cherté de la vie mais aussi en raison d'un mode de vie traditionnel basé sur le lien fort avec la terre, les activités agricoles sont pratiquées par la majorité de la population aux Îles Loyauté. En effet, au recensement de 2014 (dernières données disponibles), il apparaît que les trois quarts de la population de plus de 15 ans (soit environ 10 000 personnes) exercent une activité agricole, dont la majorité (plus de 8 500 personnes) pour leur consommation personnelle. Le troc est fréquent.

Un accès à la propriété lié au foncier propre aux terres coutumières

Selon le recensement de 2019, 91,9 % des foyers sont propriétaires dans les Îles Loyauté (cf. infra). Cet important accès à la propriété relève du foncier des terres coutumières (cf. encadré 10) et permet donc aux habitants de ne pas supporter une charge de loyer ou de crédit (tout au moins pour l'achat des terres). En parallèle, la province des Îles accorde des aides aux plus démunis (revenus mensuels inférieurs au SMG) pour assurer un logement salubre et approprié au contexte des îles.

Encadré 4. Les transports : un rôle clé pour la mobilité et les prix

Le développement du secteur des transports, tant aérien, maritime que terrestre est apparu comme une nécessité pour désenclaver les Îles et pallier notamment au faible niveau d'approvisionnement, à l'absence de médecins spécialistes et d'hôpitaux, et de lycée (à Ouvéa et Maré). Il s'inscrit également en cohérence avec les dispositifs de continuité territoriale et les objectifs de rééquilibrage.

Aux Îles Loyauté, le transport aérien est organisé autour de 4 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique : un aérodrome territorial (Lifou) et 3 aérodromes provinciaux (Maré, Tiga, Ouvéa). La desserte aérienne des Îles Loyauté au départ de Nouméa est assurée par une unique société, Air Calédonie (Aircal), qui dispose de 4 avions ATR 72-600, ayant une capacité allant jusqu'à 70 passagers. Deux à six rotations par jour ont lieu vers chacune des trois îles principales. Depuis 2015, Air Loyauté assure des liaisons aériennes inter-îles entre Lifou, Ouvéa et Maré par 3 avions Twin Otter DHC-6-300 de 19 places, et 2 avions Beechcraft King Air 200 de 8 places. La compagnie dessert également l'île de Tiga au départ de Nouméa. C'est également Air Loyauté qui est en charge des évacuations sanitaires.

Le transport maritime de passagers de Nouméa vers les Îles Loyauté est assuré par la SAS Sudiles, et son catamaran rapide Betico 2, sur un rythme de deux rotations par semaine. La desserte inter-îles Loyauté est également assurée par la Sodil (via sa filiale SAS Melita), et son catamaran « Ieneic » d'une capacité de 80 places et de 2 tonnes de fret. Concernant le fret, outre le Betico 2, trois bateaux assurent le transport maritime de marchandises et de carburant vers les îles : la barge ISAN, exploitée par la Compagnie maritime des îles (CMI), le LAURA III de la Société de transport des îles (STILES) et le DL SCORPIO de la société Transweb.

6. Un tissu d'entreprises dominé par l'entrepreneuriat individuel et le secteur public

20 entreprises de plus de 10 salariés

Aux Îles Loyauté, 94 % des entreprises sont unipersonnelles. 157 entreprises ont au moins un salarié, 19 ont entre 10 et 50 salariés, et 2 entreprises ont plus de 50 salariés. En 20 ans, il y a eu 64 créations nettes d'entreprises employant au moins un salarié, dont près de la moitié ont moins de 5 salariés (et 10 en ont plus de 10). La plupart de ces entreprises sont des filiales de la Sodil.

En 2020, les entreprises qui emploient des salariés sont à majorité dans le secteur tertiaire (60,9 %), et particulièrement dans le commerce, et la réparation automobile (28,9 %), suivi du secteur secondaire (35,3 %), dont 14,1 % dans le

Effectifs des entreprises aux îles Loyauté

	2000	2010	2015	2020
1 à 4	61	79	85	91
5 à 9	20	32	31	45
10 à 19	3	10	18	12
20 à 29	3	3	5	4
30 à 49	3	3	3	3
50 et plus	3	4	1	2
Total	93	131	143	157

Source: ISEE, extraction Ridet

secteur de la construction. Seuls 3,8 % des entreprises employeuses sont dans le secteur primaire. Parmi les 9 entreprises de plus de 20 salariés, 4 sont dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, 3 sont dans le secteur des transports, et 2 dans les activités de services.

Entreprises d'au moins un salarié			
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
2000	4,3%	31,2%	64,5%
2010	3,8%	31,2%	61,1%
2015	3,5%	35,0%	61,5%
2020	3,8%	35,3%	60,9%

Source: ISEE, extraction Ridet

Encadré 5. La case de l'entreprise : une plateforme dédiée aux entreprises

La case de l'entreprise, créée en 1995 à l'initiative de la province des Îles, a pour mission d'assurer la comptabilité des entreprises adhérentes et d'accompagner les entreprises dans plusieurs domaines (RH, gestion, juridique, etc.). Pour son fonctionnement, elle perçoit une subvention provinciale (33 millions XPF en 2019), et dispose de recettes propres grâce aux cotisations de ses adhérents. Depuis le 21 août 2020, ce centre est dénommé case de l'entreprise-Labéco, et se veut une plateforme dédiée au monde des entreprises. Un pôle « pépinière » est mis en place (avec un projet d'en faire une zone franche), au côté d'un pôle accueil et formalités (pour le montage des projets, enregistrement...), et d'un pôle dédié à la comptabilité et à l'accompagnement. Elle vise ainsi à intervenir de l'instruction des dossiers jusqu'à l'accompagnement des entreprises, en passant par les formalités administratives et la formation. Le nombre de salariées est passé de 8 les années précédentes, à 12, avec un objectif de 15 en 2023. Une antenne existe déjà à Ouvéa, et un projet concerne Maré.

L'artisanat en perte de vitesse

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC) répertorie 471 entreprises artisanales dans l'archipel en 2020, contre 513 en 2015, dont plus de la moitié à Lifou (265), un quart à Ouvéa (120) et 18 % à Maré (86). Avec 257 établissements pour 10 000 habitants, la densité artisanale dans les Îles Loyauté est plus faible qu'en Nouvelle-Calédonie (410 pour 10 000), mais reste supérieure à celle de la métropole (172 pour 10 000 en 2017). Les secteurs les plus représentés sont ceux du bâtiment (52 % contre 49 % Nouvelle-Calédonie), et des services (30 % contre 26 % en Nouvelle-Calédonie). Enfin, 10 % exercent dans le secteur de l'alimentation et 9 % dans la production : fabrication de vêtements, d'objets en bois, d'huiles essentielles, de savons, etc. (17 % en Nouvelle-Calédonie). En moyenne, les entreprises artisanales aux Îles Loyauté emploient 3,9 salariés et 7 % d'entre elles ont employé 120 salariés en 2020.

Une sinistralité plus importante

Selon le service central des risques (SCR), moins de 100 entreprises des Îles Loyauté ont un crédit supérieur à 2,5 millions XPF (81 entreprises en 2020 et 49 en 2010), pour un encours total de 1,3 milliard XPF. Cela représente 0,2 % du total des encours bancaires locaux de la place bancaire calédonienne. Le taux de créances douteuses sur ces encours s'élève à 3,5 % en 2010 et à 23,1 % en 2020. Cela représente un taux largement supérieur à la moyenne des entreprises calédoniennes (2,6 en 2010 et 5,6 % en 2020).

Indicateurs bancaires

	2010	2020
Nombre d'entreprises ayant un crédit	49	81
Encours brut entreprises PIL	1,2 milliard	1,3 milliard
Part encours PIL / NC	0,3%	0,2%
Encours douteux entreprises PIL	42,3 millions	290,7 millions
Taux de créances douteuses PIL	3,5%	23,1%
Taux de créances douteuses NC	2,6%	5,6%

Source: SCR

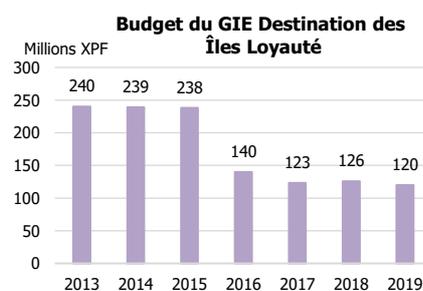
Cette plus grande vulnérabilité des entreprises des Îles Loyauté s'observe également à travers les défaillances, dont le nombre progresse (autour de 22 en moyenne sur 2018-2019, contre 13 en moyenne de 2014 à 2017) plus vite que sur l'ensemble du territoire. Ainsi, la part des défaillances des entreprises de la province des Îles sur le global tend à progresser (5,6 % en 2019, contre moins de 4 % en moyenne de 2014 à 2017) et est largement supérieure à sa part dans le total des entreprises.

7. Les principaux secteurs d'activité

7.1 Un secteur touristique, ciblé comme axe de développement

Le tourisme des Îles Loyauté s'appuie depuis fin 2013 sur les "contrats de destination" (associant les trois GIE provinciaux, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les transporteurs aériens, les hôteliers et les agences de tourisme et tour-opérateurs) qui visent à structurer les offres à l'international (desserte aérienne, réservation des visiteurs étrangers par Air Calédonie, offres promotionnelles des hôtels). Ces contrats ont notamment permis de promouvoir le marché australien (ouverture d'un vol avec Melbourne).

En parallèle, au niveau de la province des Îles, le groupement d'intérêt économique (GIE) Destination Îles Loyauté (DIL), créé en 1996, était jusqu'à récemment l'organe officiel de promotion et d'informations touristiques de la province des Îles Loyauté. Les ressources du GIE DIL s'élevaient à 120 millions XPF en 2019, un niveau relativement stable depuis 3 ans, mais en baisse par rapport à 2015 (238 millions XPF), en raison de contraintes budgétaires. Plus de la moitié



Source: rapport de la province des Îles

de ce budget est dédié aux activités de

fonctionnement, le reste (51 millions XPF en 2019) étant consacré aux opérations de promotion (cf. encadré 6). La DIL a été dissoute le 23 août 2021 et ses missions confiées à Loyalty Tour, une agence de tourisme créée par la province.

Encadré 6. Les offres promotionnelles de la Destination Îles Loyauté (DIL)

Les forfaits Ibozu : la province des Îles Loyauté accorde 8 millions XPF pour financer les forfaits Ibozu affectés à la réduction des prix des forfaits-séjours des touristes séjournant au minimum deux nuits consécutives aux Îles Loyauté, en période de basse saison. Au total, 1 966 personnes ont été clients en 2019, un chiffre d'affaires total généré évalué à 125 millions XPF, dont 65 millions XPF pour Air Calédonie et 60 millions XPF pour les entreprises du secteur touristique (source : rapport de la province des Îles).

Les forfaits fêtes évènementielles : un calendrier des fêtes aux Îles Loyauté est établi par la province des Îles (fêtes de l'avocat et du Wajuyu [Maré], du santal et du miel, de la vanille, de la plage [Lifou], fête du lagon, du Walei [Ouvéa], jeudi du centre-ville). Le comité organisateur met en place des forfaits package spéciaux (billets A/R, hébergement, transferts, buffet d'accueil, activités...). Un fonds de concours DIL est affecté pour chaque évènement à hauteur de 8 000 XPF par touriste (3 000 XPF par billet transport, 2 500 XPF pour le buffet et 2 500 XPF pour une activité). En 2019, ces évènements ont permis aux Îles Loyauté de bénéficier des retombées économiques estimées autour de 3 millions XPF par fête (source : rapport d'activité de la province des Îles).

Des investissements réalisés pour améliorer l'offre d'hébergement et de transports

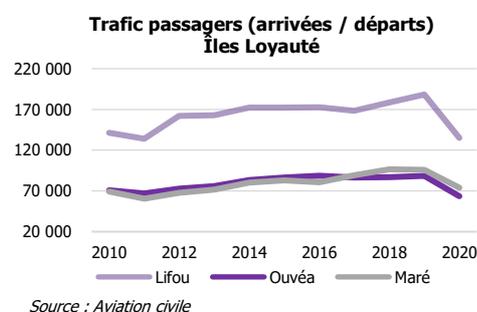
Dans le cadre de la stratégie de développement, Aircalin et Air Calédonie ont augmenté leur capacité de transport, tandis que les offres d'hébergements ont également progressé, aidées notamment par la défiscalisation (cf. infra : dispositif de l'État) et les aides de la province.

En 2021, la province des Îles compte 31 structures d'hébergements, dont 26 sont des gîtes (ou accueil en tribu) et 5 sont des hôtels, détenus par la Sodil (cf. infra). Le dernier financement d'hôtel concerne le Wadra Bay à Lifou, un hôtel de 5 étoiles dont l'investissement (plus de 4 milliards XPF au total) est également porté par la province à travers la Sodil. Ces grands hôtels (dont la construction a bénéficié de la défiscalisation) sont actuellement en pertes d'exploitation récurrentes qui sont comblées par l'appui financier de leur actionnaire public. La pérennité de ce mode de fonctionnement bute peu à peu sur la contrainte des finances publiques dont les moyens deviennent plus limités, conduisant progressivement à la recherche d'une rentabilité d'exploitation minimale. À noter que certaines de ces structures ont déjà été rentables par le passé et que certaines présentent de meilleurs résultats que d'autres malgré un positionnement identique. Les petites structures quant à elles, portées par l'entrepreneuriat privé, répondent à une demande du tourisme local et semblent parvenir plus facilement à l'équilibre financier.

Tourisme local, international et croisiéristes : 3 vecteurs pour le développement du secteur

Avec plus de 370 000 arrivées/départs sur les 3 aérodromes des Îles Loyauté (cf. encadré 4), le trafic passager des Îles Loyauté a progressé significativement en 10 ans (+33 % de 2010 à 2019). Lifou comptabilise la moitié du trafic, suivi de Maré (27 %) et Ouvéa (23 %), Maré étant l'île qui enregistre la plus forte progression depuis 2010 (+38 %) comme depuis 2015 (+16 %). Globalement, un certain ralentissement est observé ces dernières années (+9 % de 2015 à 2019), ainsi qu'une chute en 2020 liée à la crise sanitaire (-27 %).

Parmi ces voyageurs, une partie seulement est des visiteurs (touristes + excursionnistes). Le nombre de touristes ayant séjourné au moins une nuit aux Îles Loyauté est estimé proche des 30 000 en 2019, contre moins de 24 000 en 2015 et 15 000 en 2010. Ce quasi-doublement en moins de 10 ans est tiré principalement par la clientèle locale, ce qui traduit le succès des forfaits Ibozu (cf. encadré 6).



L'activité touristique des Îles Loyauté a également progressé grâce au développement du tourisme de croisière à l'échelle

du territoire, principalement au départ d'Australie et au travers des compagnies P&O et Carnival. Les Îles Loyauté sont ainsi l'escale d'une partie importante des paquebots accostant en Nouvelle-Calédonie (qui peuvent également aller à Nouméa et/ou à l'île des pins). Avant une nette dégradation en 2019 (liée à l'arrêt des rotations de la compagnie Carnival du fait du renouvellement de sa flotte) et 2020 (fermeture des frontières liée à la crise sanitaire), les années 2017 et 2018 ont constitué des records en la matière : Maré a accueilli 88 paquebots pour plus de 200 000 croisiéristes en 2017 (alors que l'île n'a commencé à être une escale qu'en 2012), et Lifou un record de 111 paquebots pour 266 095 croisiéristes en 2018, soit un quasi-doublement en quelques années. Les retombées pour l'année 2019 avoisineraient les 150 millions XPF à Maré et 200 millions XPF à Lifou en 2019 (source rapport d'activité de la province des îles) pour un nombre de paquebots accueillis de 59 et 85 respectivement à Maré et Lifou.

Arivées croisiéristes (cumul annuel)	2011	2016	2017	2018	2019
Total Nouvelle-Calédonie*					
Paquebots	134	235	219	199	149
Croisiéristes	235 684	509 463	504 870	456 030	343 962
Escale îles Loyauté**					
Lifou					
Paquebots	70	108	100	111	85
Croisiéristes	129 104	222 601	230 386	266 095	191 181
Maré					
Paquebots	0	89	88	85	59
Croisiéristes	0	196 798	208 174	188 182	123 047

* sans double compte

** un même paquebot peut faire plusieurs escales

Source : ISEE, Agences maritimes, Port Autonome

7.2 Une production agricole orientée vers l'autoconsommation, et soutenue par les pouvoirs publics

L'igname et l'avocat, produits phares d'une assez faible production commercialisée de fruits et légumes

La production fruitière commercialisée est relativement faible, puisqu'elle s'élève en 2019 à 62 tonnes, soit 1,5 % seulement des productions fruitières commercialisées de Nouvelle-Calédonie, pour un chiffre d'affaires de 27 millions de XPF. La production commercialisée est assez erratique selon les années et s'établit à 75,3 tonnes en moyenne de 2009 à 2019. Seule la production d'avocat (récolté notamment sur l'île de Maré) est significative (23 tonnes) à l'échelle du territoire, avec un tiers du volume total produit en Nouvelle-Calédonie, soit nettement plus que le corossol, la papaye, le letchi, le citron (autour de 10 à 15 % du total selon les années) qui sont les autres productions phares, mais qui représentent des quantités relativement faibles.

Concernant les légumes, la production commercialisée est presque inexistante puisqu'elle s'élève à seulement 3 tonnes, contre 12 454 en province Sud et 1 962 en province Nord. Les tubercules tropicaux sont les principaux légumes commercialisés sur les Îles, à des niveaux relativement marginaux puisqu'ils s'élèvent à 73 tonnes en 2019, contre 436,5 tonnes en province Nord, et 512,7 tonnes en province Sud. L'igname – tubercule sacrée – occupe une place essentielle dans le cadre de la coutume : symbole de virilité et d'honneur, elle scelle l'alliance entre les clans. Il est fait une distinction entre les vraies ignames, à la base de tous les échanges coutumiers, des ignames ordinaires, consommées quotidiennement.

Encadré 7. L'UCPA : une réalité loin des ambitions

Depuis 2009, l'Unité de conditionnement des produits agricoles (UCPA), exploitée par la société Pein du groupe Sodil est basée à Lifou. Elle a pour but de racheter les excédents de production des trois îles et de la Grande Terre, pour ensuite les conditionner et les commercialiser sur place, avant de les exporter vers le Grand Nouméa, où la demande est forte, du fait de leur origine biologique notamment. L'UCPA se donne également pour objectif de participer à la restructuration de la filière agricole afin de répondre aux enjeux d'autonomie alimentaire de la province et de favoriser la réinsertion des jeunes sans diplôme. L'UCPA effectue ainsi des activités de colportage (récolte de produits directement chez les producteurs), de conditionnement, de mise sous vide et de vente des produits récoltés. La mise en place de la congélation des produits vise à permettre la conservation des aliments afin d'assurer une disponibilité toute l'année. Malgré les ambitions affichées, cette structure fait face à une réalité peu favorable, avec une activité largement limitée par la baisse et l'irrégularité de la production locale, les agriculteurs étant de moins en moins nombreux et cherchant surtout à vendre ponctuellement, selon leurs besoins. Ils se tournent davantage vers les marchés et l'UCPA se trouve contrainte d'importer des produits agricoles pour répondre aux besoins de la consommation locale.

Le coprah, un exemple de production locale « circulaire », mais en difficulté

Le coprah, enveloppe séchée de la noix de coco destinée à l'extraction d'huile, est produit par un nombre important de livreurs (dont nombreux sont ponctuels en fonction de leurs besoins de revenus d'appoint pour financer des dépenses ou des obligations coutumières) qui alimentent l'usine de la SAPO, basée à Ouvéa depuis 2011. Initialement localisée à Nouméa, cette usine de transformation a enregistré une nette progression de sa production d'huile jusqu'en 2014 (de 58 tonnes en 2011 à près de 400 tonnes en 2014), mais décline depuis (238 tonnes en 2020) en lien avec le vieillissement des plantations (cf. encadré 8).

Le coprah y est brûlé pour en extraire une huile (7,3 tonnes d'huile de coprah ont été produites en 2019), qui est pour moitié transformée localement par la savonnerie ISI d'Ouvéa (mobilisation de 100 à 150 tonnes de coprah annuellement). L'autre moitié est utilisée comme combustible pour le générateur d'Enercal (fonctionnement sur la base d'un mix à 50 % sur les biocarburants et à 50 % sur les carburants traditionnels). Cette production de coprah constitue donc un exemple d'économie circulaire. Elle est en difficulté malgré les aides publiques. L'approvisionnement d'Enercal est d'ailleurs aléatoire et faible (cf. infra).

Encadré 8. Difficultés de la filière coprah en dépit du soutien public

La filière coprah souffre d'un vieillissement de ses cocoteraies, plantées dans les années 1930-40 sous l'impulsion des chefs coutumiers et qui arrivent en fin de vie (pleine production jusqu'à 60 ans, puis en déclin). À cela s'ajoutent des difficultés multiples : technicité des producteurs, entretien des cocoteraies, qualité de la terre, saisonnalité, prix de vente... Pour pallier ces difficultés, la province des Îles fournit un soutien à la filière au travers d'une prime au coprah, d'une aide au transport, et d'une prime à la commercialisation de l'huile brute. Par ailleurs, un « comité stratégique de relance de la filière coprah » a été créé en 2020 pour relancer la filière, avec un soutien de l'État. Plusieurs actions concrètes ont été mises en place :

- Création de l'association des coprahculteurs d'Ouvéa
- Programmation d'un chantier d'insertion avec le RSMA « gestion des cocoteraies »
- Achat de matériels agricoles (15 millions XPF – financé à 50 % par le contrat de Développement)
- Réserve d'une aide économique pour la rénovation de l'huilerie (30 millions XPF)
- Réalisation d'un inventaire des cocoteraies des Îles (Financement CPS)
- Projet d'un fonds « Coprah – projets jeunesse » alimenté par Enercal (à hauteur de 4 millions XPF)
- Achat de 22 fours séchoirs à coprah par la commune (26 millions XPF, subvention du FIP à 66 %)

Une production de vanille en déclin, malgré son potentiel

La production de vanille est réalisée sur les trois Îles Loyauté, à travers une filière structurée depuis 2011 autour de la maison de la Vanille (financée par la province des Îles et gérée par la Sodil). Cette structure achète les gousses de vanille verte de plus d'une centaine de producteurs répartis sur l'ensemble des Îles Loyauté, qui sont ensuite transformées sur son site de Hnathalo, à Lifou, puis commercialisées sur tout le territoire néo-calédonien. Arbofruits et la SAS Vanille sont les principaux partenaires conventionnés de la province pour soutenir la filière, qui leur octroie des subventions (autour de 20 et 9 millions XPF respectivement).

Malgré un fort potentiel local et une demande mondiale dynamique, la production de vanille des Îles Loyauté reste assez marginale et ne constitue souvent que des revenus complémentaires pour les producteurs, qui sont de moins en moins nombreux (177 en 2015, 150 en 2017), notamment à Lifou qui regroupe tout de même encore plus de la moitié de producteurs, suivi de Maré (37,3 %) et de Ouvéa (10,7 %). Les quantités vendues à la Maison de la Vanille déclinent également sensiblement depuis 2015 (-26,4 %), pour s'établir autour de 3 tonnes depuis quelques années alors qu'elles avaient presque doublé de 2012 à 2014, après la mise en place de l'établissement. L'unité de transformation peut traiter jusqu'à 60 tonnes de gousses, et est donc largement sous-exploitée.

Ce déclin peut s'expliquer par le défi de renouvellement des vanilleraies, qui ont été mises en production durant 12 à 13 ans dans les îles (contre 8 à 9 ans usuellement), et se révèlent plus vulnérables au développement d'une maladie fongique, la fusariose, qui impacte la qualité de la production.

Le bois de santal, un produit de niche avec une transformation de luxe

Présent sur les trois îles, ce bois rare et de très haute valeur est utilisé notamment dans la cosmétique et la parfumerie. Une société privée de droit calédonien basée à Maré, Serei No Nengone (SNN), transforme depuis 2008 le bois en essences et huiles essentielles dont une partie de la production est utilisée pour la production de parfums locaux, et l'autre partie est revendue dans le cadre de contrats avec de grands parfumeurs français. Les volumes exportés d'huiles essentielles de santal et de niaouli s'élèvent à 10,7 tonnes en 2020 (principalement vers la France métropolitaine), pour une valeur de 650 millions XPF. Afin de lutter contre le braconnage encouragé par quelques acheteurs étrangers (qui achetaient le bois à des prix attractifs pour les expédier sous forme brute vers l'Asie), le gouvernement, saisi par la province, a acté le 8 décembre 2015 l'interdiction de toute exportation de bois de santal brut.

Encadré 9. Zoom sur le succès des huiles essentielles de santal de Maré

L'unité d'extraction d'essence aromatique Serein no Nengone alimente en essence de santal les plus grands noms de parfumerie (Guerlain, Dior, Chanel) et de la cosmétique (Weleda). La société, détenue majoritairement par des Maréens associés au groupe Robertet – numéro un mondial des produits naturels en parfumerie – a fait ses preuves, grâce à la mise en place d'un procédé innovant d'extraction à moins de 30 degrés, permettant la production d'un « austrocaledonicum » de grande qualité, à partir d'un bois provenant des îles de Maré et de Lifou, acheté à la SARL Takone, propriété des autorités coutumières. Cette ressource en voie de disparition en Inde et à Fidji par exemple, est très protégée aux Îles Loyauté et son exploitation répond à des conditions strictes : il doit notamment être arrivé à maturité pour être coupé, et trois arbres doivent être plantés pour un arbre coupé.

Une production animale limitée et un essor de l'apiculture

Du fait de la configuration géographique de l'île et de la densité de sa couverture végétale, l'élevage est peu développé aux Îles Loyauté. L'élevage porcin et bovin est uniquement pratiqué en tribu pour les besoins alimentaires propres. La production avicole est en baisse significative ces 10 dernières années (49 millions XPF en 2009, contre 6 millions XPF en 2019), malgré les incitations de la province : accompagnement technique, aides à l'installation et au fonctionnement.

La production animale est essentiellement constituée de miel. En effet, l'apiculture a fortement progressé dans les trois provinces, et surtout en province des Îles, qui voit son cheptel s'accroître de 1 034 colonies, passant de 184 colonies en 2011 à 1 218 colonies en 2019. L'activité apicole est particulièrement dynamique à Lifou, qui demeure la troisième commune ayant les cheptels les plus importants, avec pas moins de 958 colonies derrière Bourail (1 230 colonies), et Païta (1 049 colonies). C'est donc à Lifou que se trouve 71,8 % du cheptel de la province des Îles, et 9,4 % du cheptel calédonien. Grâce à un rendement particulièrement élevé dans les Îles Loyauté (32,1 kg/ruche contre 18,4 kg/ruche en province Nord, et 17,3 kg/ruche en province Sud), la production de miel a fortement progressé, ainsi que sa part dans la production totale en Nouvelle-Calédonie.

La production apicole commercialisée a quadruplé ces dix dernières années aux Îles Loyauté, tant en volume qu'en valeur. La quantité produite représente plus de 20 % de la production totale du territoire contre seulement 9 % en 2009. La quasi-totalité de la production est commercialisée en Nouvelle-Calédonie puisque sur les 128,7 tonnes produites en 2018, 6,7 tonnes de miel sont autoconsommées soit seulement 5,2 % de la production. La province des Îles mise fortement sur cette filière, qu'elle soutient activement à travers des aides au fonctionnement et à l'investissement, à la fourniture de 100 % de kits apicoles (à condition que l'apiculteur suive une formation) et au financement de formations (à la conduite de rucher, à la cire, aux questions sanitaires).

La pêche, une activité essentiellement dédiée à l'autoconsommation

La pêche, au même titre que les activités agricoles, fait partie intégrante du mode de vie des Loyaltiens puisque presque la moitié de la population des plus de 15 ans (soit 12 962 personnes) a une activité de pêche, principalement pour l'auto consommation (90 % de ceux qui pêchent) et plus marginalement pour la vente. La filière est structurée autour de quatre structures principales. Ainsi, les sociétés Maleuleu et MUNUN exploitent des unités de conditionnement de produits de la mer, respectivement à Lifou et à Ouvéa. Elles achètent les poissons aux pêcheurs professionnels de l'île et les revendent transformés ou non aux populations des îles et de la grande terre. La société Navimon est quant à elle spécialisée dans la pêche hauturière, sur l'ensemble de la ZEE du territoire. La société Pacific Tuna a pour objectif de valoriser l'ensemble des captures de poisson hauturier de Navimon (conditionnement, transformation et commercialisation du poisson).

7.3 Un secteur immobilier dynamique malgré le déclin démographique

Avec près de 7 000 logements recensés en 2019, le nombre d'habitations de la province des Îles progresse nettement plus rapidement que la population ces dernières années : +1 701 logements de 2009 à 2019, alors que la population a progressé de 917 personnes sur cette période.

Ce dynamisme du marché immobilier traduit un développement continu des résidences secondaires dont le nombre a plus que doublé en 10 ans, passant de 588 à 1 408 en 2019 (+820). Cette évolution rend compte de l'attachement aux Îles Loyauté d'une partie de la population ayant quitté la province pour diverses raisons, mais qui y retourne régulièrement dans leur habitation secondaire.

Les résidences principales sont également en nette progression sur la période 2009-2019 (+1 140) avec 5 200 habitations principales en 2019. Cette évolution du nombre de résidences principales, donc de ménages, plus rapide que la population traduit une baisse du nombre de personnes par ménage (lié à l'évolution de la pyramide des âges et à un phénomène de décohabitation (cf. infra)). En 2009, 58,4 % des ménages n'étaient constitués que de 1 à 4 personnes, alors qu'ils sont 71,1 % en 2019. À l'inverse les ménages de 5 à 9 personnes sont passés de 39 % en 2009 à 27 % en 2019.

La structure foncière spécifique des Îles Loyauté du fait des terres coutumières (cf. encadré 10) se traduit par un taux de propriétaires plus élevé qu'ailleurs : selon le recensement 2019, 91,9 % des foyers sont propriétaires dans la province des Îles contre 60,5 % en Nouvelle-Calédonie dans son ensemble.

Encadré 10. Une structure foncière spécifique : terres coutumières et GDPL

Le foncier des îles Loyauté est composé à 98 % de terres de statut coutumier. Depuis 1999, sont ainsi régies par la coutume plutôt que par le droit commun (droit de la propriété, droit de l'urbanisme) les terres et les biens qui y sont situés dans la mesure où ils appartiennent aux personnes de statut coutumier. L'article 18 de la loi organique du 19 mars 1999 prévoit que les terres coutumières répondent à la règle des 4i, c'est-à-dire qu'elles sont « inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables ».

Cette organisation est porteuse d'enjeux importants en matière d'aménagement. Le développement d'infrastructures sur ces surfaces, nécessaire afin de soutenir l'objectif de rééquilibrage et de limitation de l'exode rural, est permis juridiquement par l'engagement des coutumiers en Groupement de Droit Particulier Local (GDPL). Ce statut, qui n'existe qu'en Nouvelle-Calédonie (créé en 1982), confère une reconnaissance juridique à des regroupements d'individus attachés entre eux par des liens familiaux et coutumiers et leur donne autorité sur la surface dont ils sont dépositaires au motif du lien à la terre. Cela concerne les surfaces coutumières terrestres comme maritimes. Il est alors possible de mettre les terres de GDPL en location. Une dizaine de GDPL existe aux Îles Loyauté.

7.4 Les énergies renouvelables : une priorité et un objectif d'autonomie énergétique

Le développement des énergies renouvelables aux Îles Loyauté a été défini comme l'une des priorités du schéma pour la transition énergétique de la NC (STENC), voté par le Congrès le 23 juin 2016. Il a en effet pour ambition d'atteindre une production d'énergie 100 % renouvelable aux îles Loyauté en 2030.

Alors que 90 % de la production électrique y était d'origine fossile en 2015, Lifou est l'île la plus avancée dans la marche vers l'autonomie énergétique : dès 2019, 100 % de l'électricité produite en journée était « verte », et depuis 2020 presque 100 % de l'électricité totale est d'origine renouvelable. Cette performance est le résultat d'un programme de développement des énergies renouvelables en 3 étapes, mené par Engie Solutions. Cette dernière explique que « la première phase du projet a consisté en l'accroissement des moyens de production solaire avec la construction par Alizés Énergie de 6 fermes solaires réparties sur tout le territoire de Lifou d'une puissance totale de 960 kWc (kilowatt-crête) qui sont venues renforcer les moyens existants à l'époque (soit 2 fermes solaires et 1 éolienne rétractable). La phase 2, lancée en 2019 et baptisée Elyane Énergie, consiste en l'installation d'une unité de stockage, ayant une puissance de 5,4 MVA et une capacité de 5,06 MWh, afin de pallier à l'intermittence de ces sources d'énergie renouvelables. Elle a été raccordée au réseau de distribution haute tension début septembre 2019 et permet d'alimenter Lifou avec 100 % d'énergie verte (batterie en service et groupes électrogènes éteints) pendant plusieurs heures par jour. Le stockage de l'excédent d'énergie fourni par les centrales solaires et éoliennes permet de restituer l'électricité sur d'autres périodes, ce qui permet de réduire la consommation de gazole. Cette phase 2 s'accompagne d'un renforcement des moyens de production d'énergies renouvelables avec l'installation de 2 nouvelles éoliennes de même type que la première et une centrale solaire de 2 000 kWc en cours de construction. Cette évolution vise l'économie de 3 millions de litres de gazole importés et une baisse de 8 000 tonnes d'émission annuelle de CO₂ ».

À Maré, la puissance installée totale est de 4,36 MW, dont 4,16 MW d'énergie thermique et seulement 0,20 MW d'énergie renouvelable via une centrale photovoltaïque. Le taux de pénétration des énergies renouvelables à Maré est ainsi de 3,2 % en 2019. Le gouvernement a autorisé en 2019 la société Enercal Énergies Nouvelles à exploiter une centrale photovoltaïque baptisée PV Hnagow, qui pourrait assurer le quart des besoins énergétiques de l'île.

À Ouvéa, le taux de pénétration des énergies renouvelables en 2019 est de 6,9 %. La centrale d'Enercal à Ouvéa privilégie l'utilisation de l'huile de coprah pour le fonctionnement de l'un de ses groupes électrogènes depuis 2003. Néanmoins, son fonctionnement est difficile et intermittent en raison d'approvisionnements aléatoires en coprah. De ce fait, l'énergie renouvelable ne fournit que 0,30 MW de puissance, tandis que l'énergie thermique produit 2,44 MW. En juin 2021, le gouvernement a autorisé l'exploitation de deux centrales photovoltaïques à Ouvéa, d'une puissance totale de 1,5 MWc. Leur mise en service nécessitera au préalable l'installation par Enercal d'une unité de stockage centralisée de 2 MWh, pour optimiser cette nouvelle production d'énergie photovoltaïque. D'autres appels à projets concernant l'implémentation de centrales photovoltaïques supplémentaires seront lancés en 2021, 2022 et 2023. À terme, l'objectif est de produire 75 % de l'électricité consommée sur l'île grâce au solaire, et les 25 % restants avec l'utilisation des groupes au coprah.

II. UN OBJECTIF DE RÉÉQUILIBRAGE : DES AVANCÉES MAIS DES LIMITES

1. Des moyens financiers significatifs pour une efficacité économique relative

1.1 La province des Îles Loyauté : une politique volontariste de développement

Les provinces de Nouvelle-Calédonie ne sont pas des collectivités de droit local, mais des collectivités de la République. Elles disposent d'une compétence de droit commun et interviennent donc dans toutes les matières qui ne sont pas expressément réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie et aux communes⁴. Le développement économique dans les îles relève de la compétence de la province des Îles Loyauté et notamment de la Direction de l'Économie Intégrée (DEI). La province des Îles consacre, selon les années, entre 6 % et 10 % de son budget à l'économie. Près de la moitié des financements sont engagés pour le fonctionnement d'organismes actifs pour le développement économique tels que : la Sodil, le GIE « Destination Îles Loyauté », l'Adie, Case de l'entreprise, Initiative NC.

Entré en vigueur sous sa forme actuelle en 2012, le code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté prévoit un soutien aux investissements réalisés sur le territoire des îles (mises aux normes, frais d'étude, achat d'équipements opérationnels). L'agriculture, l'artisanat, le commerce, la pêche et le tourisme sont principalement visés.

L'importance de la SEM de développement Sodil

La Société de développement et d'investissement des Îles Loyauté (Sodil, créée en 1991) est l'instrument privilégié de la province dans la gestion de son développement économique. Avec pour actionnaire la province à 56,43 %, la SEM prend des participations au capital de sociétés de secteurs identifiés comme prioritaires : le tourisme (elle détient les établissements hôteliers des trois îles), la pêche (avec Navimon qui arme et exploite des palangriers et Pacific Tuna, atelier de découpe et Munum, commercialisation des produits de la mer), le transport (à travers SUDILES qui assure les liaisons maritimes de passagers entre Nouméa et les îles et Air Loyauté qui exploite les lignes aériennes inter-îles), la mine (en tant qu'actionnaire de Nordil, et donc indirectement de la SMSP, d'Eramet et de la SLN) ou encore l'agroalimentaire (avec Cofina) et l'habitat social. Elle intervient également dans le financement des PME à travers les prises de participation de sa filiale Soparil (société de participation des îles Loyauté), ayant pour mission d'aider à la création des petites entreprises (dans plus de 60 PME actuellement). La Sodil exerce la direction effective des entreprises dont elle est actionnaire unique ou majoritaire.

La province joue donc un rôle de structuration des filières. Son action s'est portée sur le maraîchage (kits maraîchage pour les producteurs en amont, mise en place en aval de l'Unité de conditionnement des produits agricoles), le coprah (soutien aux producteurs, rachat du coprah par la Société agricole des producteurs d'Ouvéa [SAPO], aide à la replantation des cocoteraies), la filière vanille (fourniture de kits vanille aux producteurs en amont, ouverture de la Maison de la Vanille), l'apiculture (mise à disposition de ruches) et l'industrie (achat de brevets pour le traitement des déchets de poissons sur place ou pour la production de biocarburants). Elle préside également des commissions par filière (commission Coprah, commission Vanille) réunissant les acteurs de la filière au minimum deux fois par an.

⁴ Leur domaine d'action concerne notamment : l'enseignement primaire ; la construction et l'entretien des collèges ; le réseau routier, les ports et aéroports d'intérêt provincial ; les actions de formation professionnelle ; le développement économique (agriculture, élevage, forêt, pêche, chasse, tourisme) ; l'aide médicale, l'action sanitaire et sociale ; la construction et la gestion des établissements de soins d'intérêt provincial ; le logement et l'urbanisme, les sports et l'action culturelle ; les autorisations minières et la protection de l'environnement.

Encadré 11. Les difficultés financières de la Sodil et le questionnement de la soutenabilité du modèle

La Sodil est uniquement financée par des ressources externes, constituées des dividendes versés par la société Nordil, elle-même alimentée par les dividendes de la SLN et de Eramet. Ces ressources ont rendu les comptes excédentaires et ont également permis de constituer des réserves de trésorerie, ce qui a occulté les difficultés financières : un déficit d'exploitation structurel du groupe entraînant une absence de capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, la province est le seul financeur externe potentiel en raison de la disparition des dividendes de Nordil. Étant donné les contraintes budgétaires de la province, mais également pour des raisons de bonne gestion de la SEM, la cour des comptes souligne l'importance de dégager des capacités d'autofinancement, et de conditionner l'allocation des moyens de la province vers la SEM aux résultats annuels (pertes ou bénéfiques) des filiales ou du groupe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, selon la Chambre Territoriale des comptes (2020), la SEM formule une demande budgétaire, en fonction des déficits d'exploitation et des besoins d'investissement, dans le cadre de la préparation du budget provincial de façon à ce que ce dernier prévoie l'allocation des moyens nécessaires pour poursuivre l'exploitation et développer le groupe.

Une situation financière de la province encore préservée, mais dont les marges diminuent

Les ressources provenant des transferts (Dotation globale de fonctionnement - DGF - et Fonds intercommunal de péréquation - FIP -) représentent une part significative des recettes de fonctionnement. Dans le sillage du ralentissement des dotations qui affecte l'ensemble des communes calédoniennes, les recettes de fonctionnement de la province sont en baisse tendancielle ces dernières années (-13 % par rapport à 2012) et s'établissent à 13,3 milliards XPF en 2019. Les dépenses de fonctionnement baissent plus modestement (-2,0 % sur la même période à 12,9 milliards XPF), conduisant mécaniquement à une réduction de l'épargne brute dégagée.

Parallèlement, les dépenses d'investissement se sont stabilisées sous les 3 milliards XPF ces dernières années, en retrait par rapport aux 5 milliards XPF des années 2012-2016. Ainsi, bien que la province ait dû puiser dans ses réserves constituées les années passées et que le fonds de roulement se dégrade de manière continue sur la période récente, la capacité d'emprunt de la province reste encore confortable à ce stade. Son taux d'endettement (emprunt/recettes réelles de fonctionnement, RRF) se situe autour de 30 %.

Au total, l'encours de dette des collectivités locales des Îles Loyauté (communes et province) s'établit à 5,6 milliards XPF fin 2020 (principalement auprès de l'AFD). Ce montant total a presque doublé depuis 2013, quasiment exclusivement à travers celui de la province des Îles qui a triplé à 3,9 milliards XPF en 2020 (l'encours des communes est quasiment stable autour de 1,7 milliard XPF). La progression de la dette des collectivités des Îles Loyauté est moins rapide que pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (dette multipliée par presque 3 depuis 2013, tirée par le territoire), ce qui réduit la part des Îles Loyauté dans l'encours total des collectivités locales de la Nouvelle-Calédonie (3,4 % en 2020 contre 4,9 % en 2013). Au sein de l'encours des 3 provinces uniquement, la part de la province des Îles progresse (6,1 % en 2013 à 9,2 % en 2020). En revanche celle des communes baisse (6,9 % en 2013 contre 4,8 % en 2020).

Comptes financiers de la Province des Îles

Milliards XPF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
recettes réelles de fonctionnement (+)	15,8	15,0	14,5	15,3	13,8	13,7	13,3
dépenses réelles de fonctionnement (-)	14,0	14,3	14,4	13,9	13,8	13,1	12,9
épargne brute (=)	1,7	0,7	0,1	1,3	-0,0	0,6	0,4
remboursement en capital (-)	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
épargne nette (=)	1,7	0,6	0,0	1,1	-0,2	0,3	0,2
recettes réelles d'investissement (+)	2,1	2,3	1,6	2,2	2,5	1,4	1,7
emprunt (+)	0,8	0,6	0,8	1,0	0,0	0,0	0,0
dépenses réelles d'investissement (-)	5,0	4,4	5,1	3,1	3,1	2,3	2,7
variation du fond de roulement (=)	-0,4	-0,9	-2,6	1,2	-0,8	-0,1	-0,3

Source : Compte administratif, retraitement AFD

Encours dette des administrations publiques locales

Milliards XPF	2013	2019	2020
Province Îles Loyauté	1,3	3,5	3,9
Communes Îles Loyauté	1,7	1,7	1,7
Total PIL	2,9	5,2	5,6
Total Provinces	21,0	44,3	42,1
Total Communes	23,9	34,2	35,7
Total NC	59,2	141,6	165,0

Source : Icom, SCR

Des dépenses de fonctionnement et d'investissement en ralentissement, mais encore importantes

La politique de rééquilibrage prévue par la loi organique et le système de péréquation mis en place lors du découpage en 3 provinces (cf. encadré 1) permet l'engagement de dépenses de fonctionnement et de programmes d'investissement par habitant bien plus conséquents qu'en province Sud : les dépenses réelles d'investissement (DRI) engagées par habitant sont autour de 150 000 XPF en 2019 contre 43 000 XPF en province Sud et 134 000 en province Nord. Elles ont toutefois été divisées par deux en 10 ans. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant sont 3 fois élevées qu'en province Sud et sont stables sur les 10 dernières années. La

Dépenses de fonctionnement et d'investissement par habitant et par province

Province	2009			2019		
	des Îles	Nord	Sud	des Îles	Nord	Sud
DRI/hab	270	129	58	150	134	43
DRF/hab	734	493	215	726	492	220

Source : comptes administratifs et retraitements AFD

province continue également d'être un employeur

important (l'administration dans son ensemble a été le principal créateur d'emplois ces 10 dernières années (cf. infra)).

Dépenses réelles d'investissement de la Province des Îles Loyauté



Source : comptes administratifs et retraitements AFD

1.2 Un soutien de l'État significatif, au titre du rééquilibrage

L'État intervient dans le développement économique des Îles Loyauté à travers les **contrats de développement**, conçus comme instruments du rééquilibrage par la loi référendaire de 1988. Ainsi, 65 % des investissements sélectionnés par les collectivités des Îles Loyauté sont financés par l'État, contre 47 % pour celles de la province Sud, et 65 % pour celles de la province Nord. 2 millions XPF par habitant ont été attribués aux Loyaltiens sur la période 1990-2020, contre 520 000 XPF en province Sud et 1,8 million XPF en province Nord. Le logement social, les infrastructures de base, les équipements publics, la santé, les équipements dédiés à la jeunesse et la formation professionnelle constituent des secteurs prioritaires d'orientation du financement.

La 6^{ème} génération de contrats, en cours d'exécution⁵, couvre la période 2017 à 2022. Le montant total du contrat de développement État/province des Îles est de 10,3 milliards XPF dont 63 % de part État (6,6 milliards XPF), et celui État/Communes des Îles s'élève à 1,7 milliard XPF, dont 52 % de part État (915 millions XPF), soit un soutien total de l'État évalué à plus de 7 milliards XPF. Parmi les projets financés se trouvent notamment la rénovation du pont de Lekiny à Ouvéa, le logement social et les aménagements terrestres et maritimes du port de Tadine à Maré. La génération précédente de contrats (période 2011-2016)⁶ avait généré un engagement État total de 6,9 milliards de XPF (67 % de l'investissement total).

En parallèle de ces contrats, la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** permet de financer des projets d'investissement. La commune de Lifou bénéficie chaque année, à titre exceptionnel, de la dotation forfaitaire attribuée uniquement aux communes de plus de 20 000 habitants et qui est affectée au financement des projets de son choix. Les communes de Maré et d'Ouvéa bénéficient de la dotation « sur projets » dont les financements à ce titre ont concerné en 2019 des travaux de réhabilitation de routes municipales à Maré, le renforcement des moyens de production, stockage et traitement de l'eau potable sur le secteur de Wadrilla en 2020 à Ouvéa. Pour l'année 2021, le projet d'extension et de rénovation de la mairie de Maré a été retenu. Enfin, le **Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)** permet d'apporter une aide financière de l'État aux collectivités pour des équipements publics collectifs. Le FEI doit favoriser l'émergence de projets innovants et/ou structurants, visibles, et déjà matures. Depuis 2019, la province des Îles a bénéficié chaque année d'un financement au titre du FEI pour l'équipement de ses bâtiments en panneaux photovoltaïques.

Concernant la **défiscalisation**⁷, depuis 2000, ce sont plus de 5 milliards XPF qui ont été injectés dans des projets locaux dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'industrie, de la pêche et du logement, auxquels s'ajoutent plus de 15 milliards XPF pour le transport, qui profitent principalement, mais pas exclusivement, aux Îles Loyauté. Dans l'hôtellerie, les projets les plus importants portent sur des opérations de rénovation/extension des hôtels Drehu village (Lifou, 2007), Nengone village (Maré, 2007), Paradis (Ouvéa, 2012), Oasis de Kiamu (Lifou, 2011) et Beaupré (Ouvéa, 2014), et depuis 2018, la construction de l'hôtel intercontinental Wadra Bay à Lifou (dont l'exploitation devrait créer 60 emplois directs). Dans le secteur industriel, la mise en place d'une activité d'extraction d'essence de bois de Santal à Maré a bénéficié du dispositif en 2007, tout comme l'opération de logement social « Xepenehe » à Lifou (2013) porté par la SIC. Dans la pêche, la société Navimon remplace progressivement ses 8 navires avec l'aide de la défiscalisation. Enfin, dans les transports, l'aide fiscale a permis à la compagnie maritime des Îles d'acheter un navire de transport de marchandises en 2014, à la société Sudiles d'acquérir un navire Betico II et à Air Calédonie d'acheter 4 nouveaux ATR 72 en remplacement de flotte.

Encadré 12. Un effet d'entraînement des projets encore limité

Les sommes publiques engagées dans les Îles Loyauté se matérialisent par un certain nombre d'infrastructures et d'équipements. Pour autant, les retombées économiques directes et indirectes pour la province s'avèrent plus nuancées. En termes d'investissement tout d'abord, les chantiers sont souvent confiés à des entreprises de la grande terre, au terme des appels d'offres publics, et faute de taille ou de compétence des entreprises locales. Ceci revient donc au final à redistribuer une partie de l'enveloppe dévolue à la province au titre de la clé de répartition. Par ailleurs, l'amorçage de ces projets n'est pas toujours suivi par une prise en main par la population et un fonctionnement équilibré et financièrement viable. Les structures ou activités mises en place affichent pour certaines des pertes récurrentes et peinent à jouer leur rôle d'entraînement et d'émulation, ce qui ne produit pas la dynamique de développement attendue.

⁵ Elle a fait l'objet en 2020 d'une prolongation d'une année portant à 2022 la fin des contrats et d'un abondement concomitant de 9,4 milliards XPF.

⁶ Réalisation de logements sociaux (1 milliard XPF engagé), le wharf d'Ouvéa (924 millions XPF engagés), la remise aux normes et la rénovation des internats publics et des établissements d'enseignement privé (480 millions XPF engagés), la mise place de bourses pour l'enseignement primaire et secondaire (1,1 milliard XPF engagé) et d'études supérieures (0,6 million XPF engagé) et l'aménagement du réseau routier communal de Lifou et de Maré (174 millions XPF).

⁷ Le dispositif de « défiscalisation outremer » est un outil d'aide de l'État aux projets ultra-marins issus du privé. Il permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôts en contrepartie de leur financement d'un investissement productif relevant d'un secteur éligible.

2. Des taux d'équipement en rattrapage

2.1 Un accès au confort élémentaire assez mature

L'accès au confort élémentaire (raccordement au réseau général d'électricité, présence d'eau courante, de WC et d'installation sanitaire) ne semble plus beaucoup évoluer ces dernières années, des nouveaux seuils ayant été atteints et l'essentiel du chemin ayant été fait grâce à des investissements significatifs effectués dans le cadre des efforts de rééquilibrage.

- À ce titre, **l'alimentation en électricité** des Îles Loyauté s'est fortement accélérée dans les années 1990 (cf. encadré 13). Ainsi, alors qu'en 1996, 20,2 % des résidences utilisaient la lampe à pétrole pour s'éclairer, et 23,5 % des résidences n'étaient pas raccordées au réseau général d'électricité, en 2019, 92,3 % des foyers y ont accès (un niveau proche du territoire dans son ensemble à 95,3 %). Ils sont en revanche peu nombreux à être équipés de cellules photovoltaïques : 2,6 % contre 9,0 % en province Nord et 15,4 % en province Sud. Les groupes électrogènes sont peu présents dans les îles Loyauté (2,5 %) contre 30,1 % sur l'ensemble du territoire.

Encadré 13. L'électrification du territoire

Un fonds d'électrification rurale (FER) a été créé en 1983 afin de subventionner les annuités des emprunts contractés par les communes pour des travaux d'électrification préalablement agréés par le FER. Le FER intervient en subventionnant des travaux d'extension du réseau de distribution, mais aussi, dans le cas de foyers très isolés, en finançant l'installation de centrale individuelle de production électrique d'origine renouvelable. Un dispositif unique à la Nouvelle-Calédonie permet alors aux bénéficiaires de devenir abonnés des sociétés de distribution (EEC et ENERCAL) et de profiter d'un service de maintenance et d'assistance au même titre que ceux du réseau. Le taux d'électrification a rapidement augmenté, notamment grâce aux contrats de développement.

- Concernant **l'eau potable**, des évolutions majeures sont également à souligner. Ainsi, 9 résidences sur 10 des Îles Loyauté ont l'eau courante à l'intérieur en 2019, contre moins de 1 sur 4 en 1996. La progression se poursuit avec un usage de moins en moins fréquent des points d'eau collectifs (citerne, puits), mais qui reste plus important que dans le reste du territoire en lien aussi avec des modes de vie différents. De la même manière, les **installations sanitaires** (baignoire ou douche) sont présentes à l'intérieur de 86,4 % des logements en 2019, soit un taux encore inférieur à l'ensemble du territoire (97,5 %), mais qui converge progressivement : le nombre de logements disposant d'installations sanitaires a plus que triplé depuis 2004 quand seuls 20,1 % des logements étaient équipés, contre déjà 79,7 % dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Encadré 14. L'eau potable à Ouvéa

Afin de pallier à l'absence de ressource d'eau potable en surface ou souterraine exploitable de manière pérenne pour la consommation domestique, Ouvéa s'est lancée dans la construction d'infrastructures qui permettent la production d'eau potable grâce au dessalement de la mer, au stockage de l'eau potable et à la distribution aux abonnés via le développement des réseaux. Ainsi le système de distribution historique par camion (remplissage des citernes domestiques) est peu à peu remplacé par un système « classique » d'eau courante disponible au compteur des abonnés.

Sur un autre registre, concernant la gestion des **déchets et assainissement**, chaque commune est désormais équipée de sa propre installation de stockage de déchets. Par ailleurs, l'île de Maré devrait prochainement se doter d'une nouvelle déchèterie qui viendra en complément du centre d'enfouissement. En revanche, il existe très peu de structures d'assainissement collectif, et celles-ci sont uniquement liées à des bâtiments administratifs ou à des établissements hôteliers. L'assainissement des particuliers est donc exclusivement individuel (fosses toutes eaux).

2.2 Des taux d'équipement au foyer très disparates

Les taux d'équipement des ménages des Îles Loyauté progressent de moins en moins rapidement et restent globalement inférieurs à la moyenne du territoire. Ces évolutions témoignent des contraintes financières de la population, de la culture et des modes de vie, mais aussi d'une croissance importante du nombre de ménages : +10,4 % en 5 ans et +28,1 % en 10 ans, soit un rythme encore plus rapide que sur le territoire dans son ensemble (+6,8 % et +25,0 % respectivement, en lien avec la dé-cohabitation).

Ainsi, en 2019, 85,0 % des foyers sont dotés d'un réfrigérateur ou d'un congélateur, un taux identique à 2014 et 2,5 points de plus qu'en 2009, et toujours 10 points inférieurs au territoire dans son ensemble. L'écart est encore plus grand pour la machine à laver avec 70,0 % des foyers équipés dans les Îles Loyauté (+4,5 points en 10 ans), contre 87,0 % à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, soit 17 points de moins.

Principaux équipements des foyers (en % des ménages)	2009		2014		2019	
	Îles Loyauté	Nouvelle-Calédonie	Îles Loyauté	Nouvelle-Calédonie	Îles Loyauté	Nouvelle-Calédonie
Téléphone mobile	66,2	87,3	91,2	94,5	nd	nd
Réfrigérateur ou congélateur	82,5	92,3	85,0	94,6	85,0	95,0
Machine à laver le linge	65,5	83,4	67,4	86,5	70,0	87,0
Automobiles	45,9	77,0	49,6	77,5	47,8	71,0
Ordinateur	19,0	56,3	37,5	69,9		
Téléphone fixe	24,1	50,2	20,1	53,9	15,0	52,0
Internet	5,8	37,6	17,4	57,3	17,2	61,0
Bateaux	8,2	11,6	6,0	10,5	5,0	9,0
Deux roues à moteur	4,7	6,7	4,1	6,6	4,0	6,0

Source : ISEE, Recensement de la population

En ce qui concerne la possession d'un véhicule, moins de la moitié des ménages possède une automobile en 2019 en province des Îles, contre presque trois quarts en moyenne sur le territoire, un écart qui a peu évolué ces dix dernières années. Le taux d'équipement ne progresse que de 1,9 point depuis 2009 (et baisse depuis 2017), ce qui correspond cependant à une hausse de 33 % des voitures possédées (2 486 en 2019, +624 voitures), dont +6,3 % depuis 2014 (+147).

L'accès aux outils informatiques et de télécommunications est quant à lui en progression rapide malgré des écarts très importants avec le reste du territoire, notamment concernant internet (cf. encadré 15). On note également que la téléphonie fixe cède le pas à la téléphonie mobile, puisque seulement 15,0 % des ménages sont équipés d'un téléphone fixe en 2019 contre 24,1 % en 2009 tandis que 91,2 % des ménages ont un téléphone mobile en 2014 (dernier chiffre disponible), contre 66,2 % en 2009.

Encadré 15. La fracture du numérique

En 2018, seuls 38 % des habitants des Loyauté ont accès à un ordinateur portable, contre 53 % en province Nord et 70 % pour le Grand Nouméa. De même, seuls 17 % des îliens disposent d'une connexion internet fixe, contre 61 % pour l'ensemble du territoire. Ces disparités marquées sont devenues des enjeux de politique locale, et la province des Îles a fait du développement du numérique l'une de ses priorités et multiplie les initiatives : ouverture de lieux d'accès collectifs à internet en 2019, couverture wifi dans des infrastructures publiques, financement de points information jeunesse (via le contrat de développement avec l'État) qui serviront de cyberbase. Enfin, le déploiement de la fibre devrait permettre un meilleur accès à Lifou. Parmi les premiers clients raccordés, on retrouve le lycée Williama Haudra et la cyberbase de Wé. Ainsi, le rééquilibrage dans le domaine du numérique est bel et bien en marche, malgré les défis liés à l'insularité qui complexifient la mise en place des infrastructures dédiées.

3. Un système éducatif au cœur des attentions, impacté par les évolutions démographiques

Le niveau de qualification a progressé ces vingt dernières années, mais un décalage persiste avec les autres provinces. Ainsi, le pourcentage de la population n'ayant aucun diplôme en province des Îles a presque été divisé par deux depuis 1996 passant de 57,5 % en 1996 à 40,8 % en 2009, et à 32,1 % en 2019. Par ailleurs, le nombre de personnes effectuant des études supérieures aux Îles Loyauté a triplé, passant de 2,5 % en 1996 à 4,1 % en 2009, puis à 7,8 % en 2019, soit à un niveau qui reste bien inférieur à la Nouvelle-Calédonie entière où le taux de diplômés du supérieur est de 20,1 % contre 8,3 % en 1996, et 14,9 % en 2009.

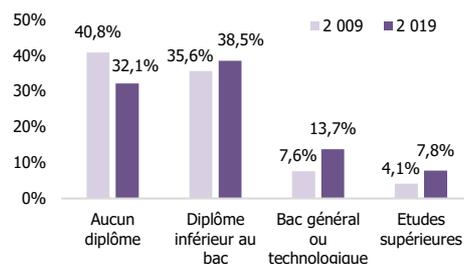
Vecteur de lutte contre les inégalités d'accès à l'emploi, et donc contre les inégalités de revenus, le développement de l'éducation est clairement un objectif phare de la province des Îles, qui a vu son budget alloué à ce secteur augmenter sensiblement : 2,3 milliards XPF en 2019 contre 1,6 milliard XPF en 2016, soit +43,7 % en 3 ans.

Une partie du budget est dédiée à l'offre de bourses⁸ qui ont bénéficié à 246 jeunes (279 millions XPF en 2019), avec pour objectif de favoriser le retour des bénéficiaires une fois diplômés, afin d'accompagner le développement économique de leur province. À ce titre, la bourse « aide spécifique » oblige le bénéficiaire à s'engager à réaliser un projet professionnel pour la province des îles Loyauté pendant les sept années suivant l'obtention du diplôme, et suivant les besoins exprimés par le plan de formation prévisionnelle validé par le bureau de l'assemblée de la province. En pratique, l'obligation de revenir pour ceux ayant bénéficié des bourses d'études n'est que peu respectée, et n'est pas contrôlée ni sanctionnée. La priorité a également été donnée à l'accès à l'éducation jusqu'au baccalauréat sur les Îles. En l'absence de lycées à Maré et à Ouvéa, un internat a donc été construit à Lifou afin de permettre aux jeunes de rester sur les Îles Loyauté durant le lycée.

La problématique des îles en matière d'éducation reste la taille de la population et sa tendance à la baisse : la province des Îles a perdu 2 310 élèves en vingt ans (-46 %) à comparer avec une hausse de 1 000 élèves (+4 %) en province Sud. Ainsi en 2020, la province des Îles Loyauté recense 4 790 élèves scolarisés. Cette faiblesse des effectifs s'accompagne d'une diminution du nombre de personnels enseignants (-162 de 2009 à 2020) et des établissements scolaires (-15 sur la même période, exclusivement dans le 1^{er} degré). Cette forte baisse de la population en primaire devrait se répercuter prochainement sur les collèges non encore impactés par les fermetures. Le développement de filières professionnelles adaptées aux besoins économiques de l'île est ainsi limité par le faible nombre d'étudiants potentiels.

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Niveau d'études - Province des îles



Source: vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Personnel enseignant en 2020

En nombre	1er degré	2nd degré et classes supérieures	Total
2009 îles Loyauté	243	257	500
2020 îles Loyauté	135	203	338
Evolution 2020/2009	-108	-54	-162
Evolution 2020/2009 NC	-411	-26	-437

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

⁸ Dédiées à l'enseignement primaire et secondaire pour un montant allant jusqu'à 100 000 XPF/ an par bénéficiaire, mais également à l'enseignement supérieur pour un montant allant jusqu'à 1 560 000 XPF/an par bénéficiaire.

4. Une problématique autour de la santé aux multiples enjeux

La densité de médecins généralistes libéraux est de seulement 1,4 pour 10 000 habitants contre 61 en province Sud. Par ailleurs, les médecins spécialistes ne sont pas installés en province des Îles. L'accès aux soins sur place est donc limité. L'espérance de vie des Loyaltiens est plus faible que celle de l'ensemble des Calédoniens : 74,2 ans en province des Îles en 2015 contre plus de 77 ans dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (82,8 en métropole, 2019).

La porte d'entrée au système de santé pour les Loyaltiens se fait au travers de cinq centres médico-sociaux et de dix dispensaires qui assurent des missions variées, allant des urgences aux prises en charge sanitaires en passant par la prévention. Les évacuations sanitaires complètent ce dispositif (plus de 1 000 par an).

Concernant les médecins spécialistes, la province des Îles met en place des partenariats⁹ sous forme de conventions qui vont cadrer les interventions des spécialistes vacataires dans les îles (gynécologue, pneumologue, cardiologue, psychiatre, pédopsychiatre, gériatre...) ¹⁰. Enfin, la province des Îles tente de compenser le fait que les centres médicaux soient parfois éloignés à travers le dispositif SIAD (soins infirmiers à domicile) qui prévoit des visites d'aides-soignants aux personnes en perte d'autonomie. Dans cette même logique, des consultations de proximité sont assurées pour compenser un environnement social dispersé (masseur kinésithérapeute, orthophoniste...) et la province des Îles s'efforce de développer les téléconsultations médicales : depuis 2015, les dispensaires de Tiga et de Saint Joseph-Iaai sont dotés de dispositifs de téléconsultation et de deux robots.

L'importance de l'aide médicale

Concernant la protection sociale, l'aide médicale¹¹ est particulièrement présente dans les Îles Loyauté puisqu'elle couvre 65 % de la population (dont 71,7 % à 100 %), avec 11 938 bénéficiaires en 2020. Si le nombre de bénéficiaires Loyaltiens est ainsi surreprésenté avec 20 % du total de bénéficiaires du territoire, la dépense associée l'est dans une moindre mesure (14 % du total en 2020), en raison d'un dispositif variable selon les provinces¹², mais surtout d'un accès aux soins plus restreint. La dépense par bénéficiaire y est donc plus faible : 151 952 XPF en 2020, contre 212 257 XPF en province Nord et 243 962 XPF en province Sud, soit 30 % à 40 % de moins.

Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2010	2019	2020	Poids en 2020
Province des Îles Loyauté				
Dépenses Totales (en millions de XPF)	2 374	2 062	1 814	14,5%
Nombre de bénéficiaires	8 773	12 618	11 938	20,4%
dont bénéficiaires à 100%			8 562	
Dépenses par bénéficiaire (en XPF)	270 607	163 417	151 952	71,0%
Total dépenses NC (en millions XPF)	12 147	12 852	12 512	
Total bénéficiaires NC	54 808	58 458	58 458	
Dépenses par bénéficiaire NC (XPF)	221 621	219 850	214 034	

Source : Directions provinciales des Affaires sanitaires et sociales

5. Une bancarisation moins dense et une efficacité du micro crédit

Seule la banque calédonienne d'investissement (BCI) est présente physiquement aux îles Loyauté (depuis la fermeture du guichet BNP fin 2011), à travers trois agences permanentes (une à Ouvéa, une à Lifou et une à Maré). Cette présence est complétée sur chaque île par un bureau de l'Office des postes et des télécommunications (OPT-NC) qui propose des comptes chèques postaux et les transactions associées (terminaux de paiement électronique, virements, encaissement de chèques). Aucun établissement bancaire n'est implanté à Tiga. Ainsi, avec 7 guichets permanents et 15 distributeurs automatiques DAB-GAB, l'archipel bénéficie d'une couverture bancaire légèrement moins dense que le reste du territoire : le taux d'équipement bancaire s'établit à 1 guichet pour 2 623 habitants et 1 DAB-GAB pour 1 224 habitants en 2020 (contre 1 pour 2 472 habitants et 1 pour 941 respectivement sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie). De même, la densité par distributeur est plus élevée (132 km² contre 64). À cela s'ajoutent les difficultés d'accès pour les îles les moins peuplées (Beautemps-Beaupré, Tiga) et la forte sollicitation des installations lors des pics de fréquentations (événements touristiques et coutumiers).

Indicateurs bancaires 2020	Îles Loyauté	Nouvelle-Calédonie
Nombre de guichets	7	110
Nombre de distributeurs automatiques (DAB-GAB)	15	289
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 224	941
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 623	2 472
Densité de la couverture (km ² par distributeur)	132	64

Source : IEOM

⁹ Un partenariat avec le Centre hospitalier Albert Bousquet permet l'intervention en pédopsychiatrie et en gérontologie à raison de 3 missions par an d'une journée à Ouvéa et à Maré et d'un jour et demi à Lifou.

¹⁰ En 2019 par exemple, une convention a permis de maintenir le financement d'un poste de chirurgiens-dentistes au dispensaire de Mou, à Lifou, et également afin de financer un poste de chirurgien-dentiste itinérant basé à Maré avec des missions à Ouvéa.

¹¹ L'aide médicale permet la prise en charge du risque maladie pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément est actuellement dépend budgétairement des provinces. Cette compétence a été confirmée par le CE avis du 27 avril 2021.

¹² Accès gratuit aux soins en province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les Îles Loyauté et ticket modérateur plafonné en province Sud.

Encadré 16: Le Fonds de garantie sur terres coutumières

Conformément aux dispositions contenues dans la loi organique de 1999, la création d'un Fonds de garantie sur terres coutumières a par ailleurs été actée en aout 2012 par la signature d'une convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la BCI. Provisonné à hauteur de 100 millions XPF, le Fonds apporte aux établissements de crédit des garanties en contrepartie des financements engagés pour des projets sur terres coutumières, le caractère insaisissable de ces dernières empêchant toute saisie ou confiscation en cas de non-remboursement d'un emprunt.

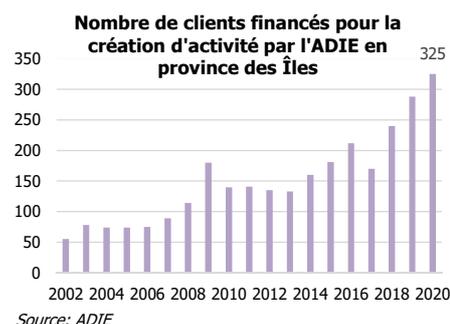
Bien qu'un seul établissement bancaire soit présent physiquement aux Îles Loyauté, les autres établissements bancaires de la place participent au financement des entreprises de la province des Îles, dont l'encours s'établit autour de 1,3 milliard XPF en 2020 (dont presque 90 % sont détenus par deux établissements), soit à peine 0,2 % de l'encours total des entreprises en Nouvelle-Calédonie (cf. infra). Ces crédits sont principalement répartis dans le secteur des transports et entreposage, des activités immobilières et du commerce (23 %, 21 % et 19 % respectivement).

En outre, plusieurs structures d'aide au développement des entreprises interviennent dans les îles, notamment l'institut calédonien de participation (Icap) qui peut intervenir sous forme de fonds propres ou quasi-fonds propres, la Case de l'entreprise, ou encore les organismes de microcrédit (cf. encadré 5).

Encadré 17. Le microcrédit professionnel, un dispositif bien implanté et porteur d'activité

Le microcrédit est particulièrement développé dans les Îles Loyauté à travers l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), et l'Initiative Nouvelle-Calédonie (Initiative NC). Ces deux organismes proposent des dispositifs de microcrédit aux personnes ayant un projet de création ou de développement d'entreprise et qui n'ont pas accès au crédit bancaire professionnel classique (demandeurs d'emplois, public jeune, sans formation, sans apport et/ou garantie, etc.) L'Adie propose des microcrédits à hauteur de 1,2 million XPF sur une durée de 3 à 60 mois, sans garantie financière et sans apport de l'entrepreneur (la part d'autofinancement s'élève à 6 %). En 10 ans, le nombre de personnes financées par l'Adie a plus que doublé passant de 140 à 325 aujourd'hui. Le taux de remboursement des crédits professionnels octroyés s'élève à 93,4 % en 2020, et témoigne ainsi du bon accompagnement de l'Adie. Par ailleurs, l'étude d'impact réalisée tous les trois ans par l'Adie fixe à 1,11 le nombre d'emplois créé par entreprise. Au regard du nombre de projets professionnels accompagnés depuis 2002 et en tenant compte des accompagnements au retour à l'emploi salarié, 4 000 emplois ont été créés sur la période, dont 89 % au titre de la création d'activité. Enfin, le taux de pérennité des emplois créés est de 84 % à deux ans, 70 % à trois ans.

Les emplois créés sont durables avec un taux de pérennité de 84 % à deux ans, et 70 % à 3 ans et un taux d'insertion des bénéficiaires de 89 % à trois ans. Les secteurs financés par l'ADIE sont l'agriculture (31 %), les prestations de service (17 %), le transport (16 %), le bâtiment (11 %), la restauration (9 %), l'artisanat (8 %) et le commerce (7 %).



Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Y. CARON – Responsable de la rédaction : M. ARDOINO
Rédaction : E.PICHON, M. ARDOINO – Éditeur: IEOM